

Henri  
CHALM

Les  
Télégraphes  
Aériens  
Brestois

(Avril 1799- Mai 1853)

A handwritten signature in black ink, reading "A. Pappas". The signature is written in a cursive style with a large, decorative flourish at the end.

# PLAN

## **CHAPITRE I – Un inventeur, des ingénieurs, des ouvriers et des marins – P. 4**

**Claude CHAPPE – P. 5**

**La « Ligne de la Marine » - P. 6**

**Repérages – P. 7**

**Construction et mise en route – P. 8**

## **CHAPITRE II – Les télégraphes brestois – P. 12**

**Brest – P. 13**

**Abraham CHAPPE – L'Hôtel MONTLOUET – P. 17**

**Places et cabanes – P. 20**

**Le quotidien d'Abraham – P. 22**

**Brest Saint Louis – P. 24**

**Kerfautras – P. 28**

**La Maison HALLIGON – P. 31**

## **CHAPITRE III – Les hommes du Télégraphe – Page 38**

### **CHAPITRE IV – Les dépêches - Page 43**

### **CHAPITRE V – Un peu de technique – Page 50**

**Le terrain – Les postes – La machine – Page 51**

**Les signaux – Page 54**

**Principe de transmission – Les vocabulaires – Vitesse de transmission – Page 55**

## **EPILOGUE – Page 56**

### **Principaux sigles utilisés :**

**ADF** : Archives Départementales du Finistère

**AMB** : Archives Municipales de Brest

**SHM Brest** : Service Historique de la Marine – Brest

**AN** : Archives nationales

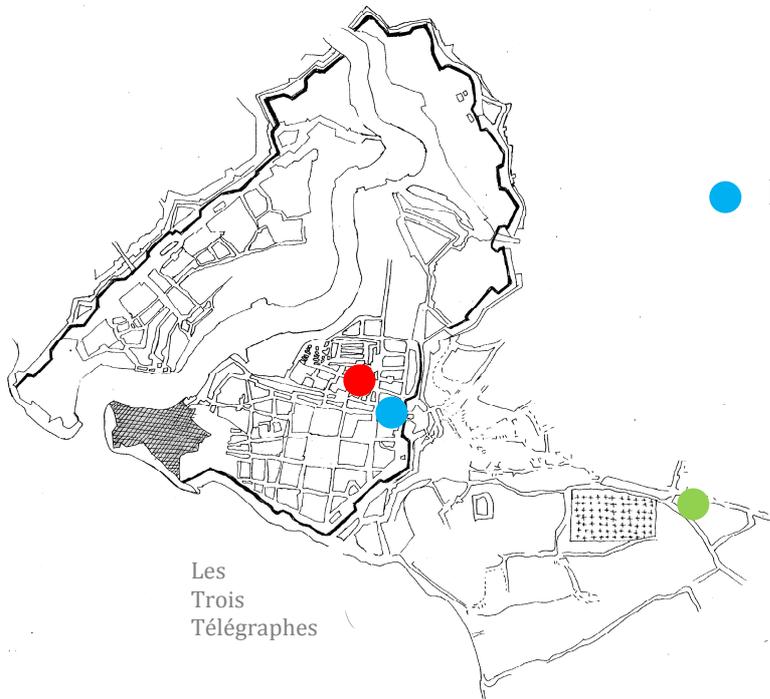
**FNARH** : Fédération Nationale des Associations de Personnel des Postes et Télécommunications pour la Recherche Historique



● Saint Louis



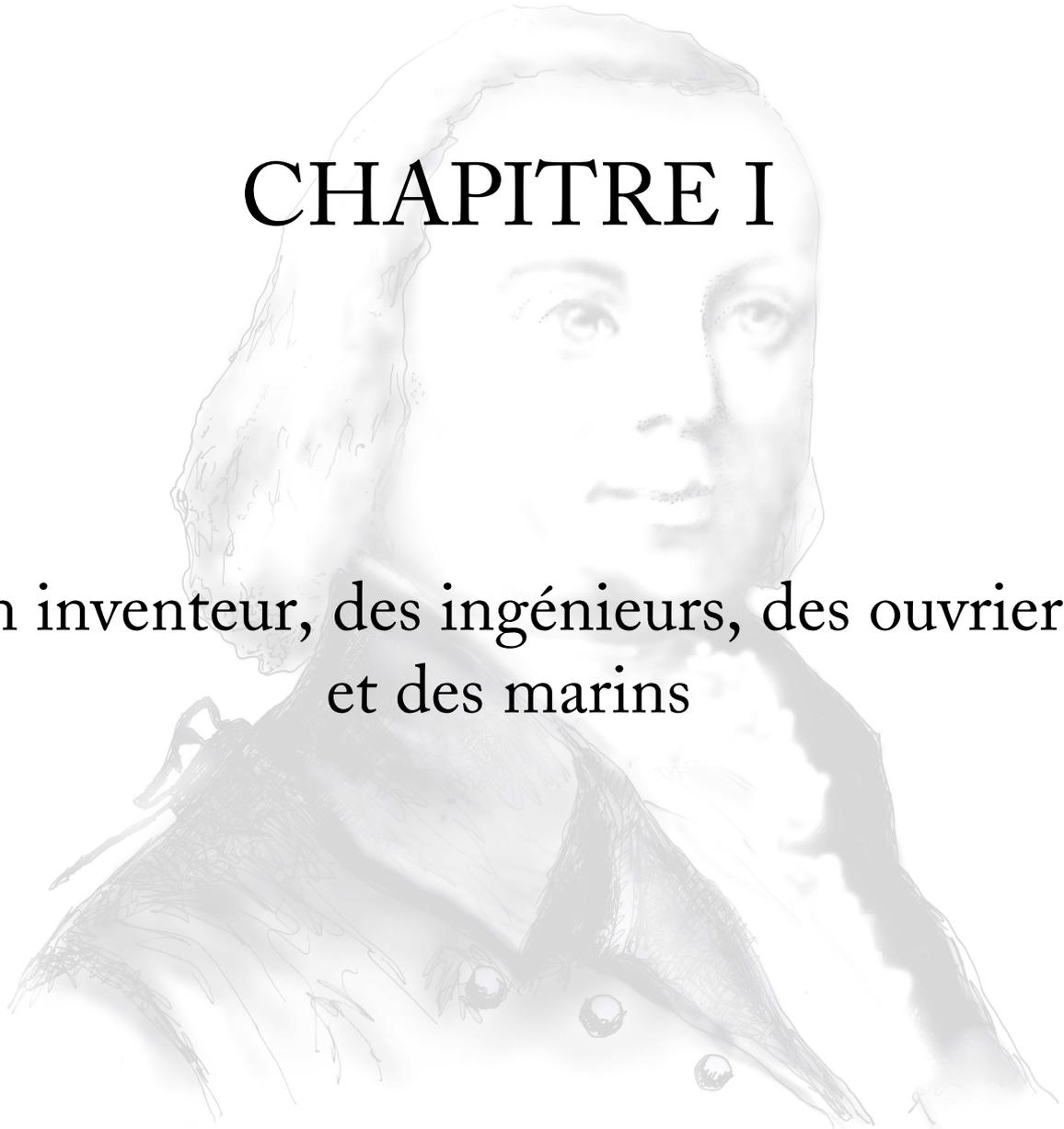
● Maison HALLIGON



● Kerfautras

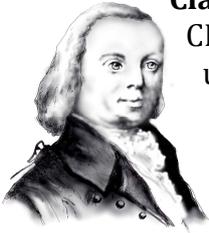
# CHAPITRE I

Un inventeur, des ingénieurs, des ouvriers  
et des marins



# Claude CHAPPE

La télégraphie aérienne c'est d'abord un nom, **Claude CHAPPE**, et quelques dates importantes.



**Claude CHAPPE**<sup>1</sup> est né à Brûlon (*Sarthe*), le 25 décembre 1763. Son père, Ignace CHAPPE D'AUTEROCHE, directeur des Domaines à Rouen, avait en effet épousé une fille de Brûlon, Marie-Renée DEVERNEY DE VERT. Outre Claude et sa sœur jumelle Marie-Marthe huit autres enfants naîtront de cette union<sup>2</sup>. Commencées au collège de la Joyeuse à Rouen les études de Claude s'achèveront au séminaire de La Flèche. Il devient abbé commendataire. Tout comme son oncle<sup>3</sup>, il s'adonne aux sciences, pratique de nombreuses expériences dont celle, un peu connue, des bulles de savon électrisées. La Révolution de 1789 le prive de ses bénéfices. Il retourne à Brûlon. Il a 27 ans.

C'est là que prend forme, en 1790, son projet de télégraphie aérienne. Après avoir testé l'électricité, puis différents systèmes, ses recherches finissent par aboutir. A la fin de 1791 il décide de monter à Paris avec deux de ses frères. Il installe un premier télégraphe sur un pavillon de l'Etoile mais l'appareil est vandalisé. L'entrée de son frère Ignace à la « *Législative* » lui donne accès à sa tribune, le 22 mars 1792. Le projet est mis à l'examen du Comité d'Instruction Publique. Après la destruction d'un second télégraphe dans le parc de Saint Fargeau, le dossier se perd dans les méandres de l'Administration. Claude se désespère, persévère, pétitionne ... et ce n'est que le 1<sup>er</sup> avril 1793, grâce au conventionnel ROMME, que son projet reviendra devant la Convention. Une commission est nommée ( *DAUNOU, ARBOGAST, LAKANAL*). Fort du soutien du troisième et des six mille francs qui lui sont alloués l'inventeur sarthois peut procéder à une première expérience « *grandeur nature* ». Elle a lieu le 12 juillet en présence de ladite Commission, de quelques savants et de quelques artistes. Le premier message mettra onze minutes pour parcourir la distance entre Saint Fargeau et Saint Martin du Tertre. La réponse n'en mettra que neuf. La démonstration est faite. LAKANAL peut monter à la tribune de la Convention et faire son rapport. Claude CHAPPE est nommé « *Ingénieur télégraphe* ».

Le 4 août, sous l'inspiration de CARNOT, la Convention décide de construire deux lignes, l'une vers Lille et l'autre vers Landau, ville de Bavière alors sous contrôle français. La première sera mise en service le 16 juillet 1794. Un mois et demi plus tard la nouvelle de la reprise du Quessooy par les armées de la République sera la première dépêche officielle de la télégraphie aérienne française. Dès lors le territoire français ne cessera de se couvrir de lignes.

Claude CHAPPE décèdera à l'âge de quarante et un ans. On retrouvera son corps au fond du puits de l'hôtel de Villeroy<sup>4</sup>. Suicide ? Le 27 janvier 1805 un entrefilet dans le « *Journal des Débats* » annonça sa mort : « *Les arts viennent de perdre Claude CHAPPE, administrateur du télégraphe et dont le nom se trouve comme inséparable de cette utile invention. Il est mort mercredi dernier et a été inhumé aujourd'hui ; il était âgé d'environ quarante ans* ».

<sup>1</sup> Portrait de Claude CHAPPE ... et en filigrane sur la page 4 : d'après le portrait conservé au Musée de la Poste - Paris

<sup>2</sup> Ignace, Pierre-François, René et Abraham partageront avec leur aîné Claude l'aventure de la Télégraphie aérienne.

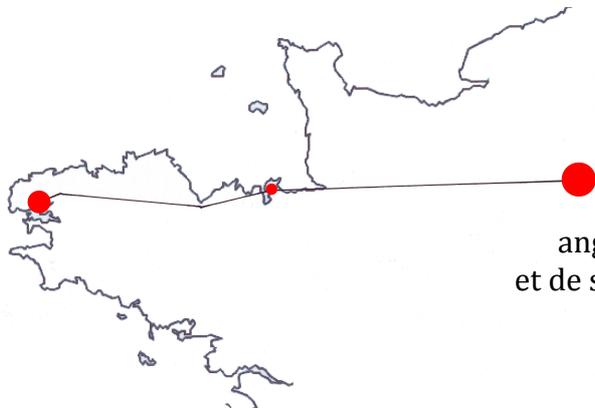
<sup>3</sup> **Jean CHAPPE D'AUTEROCHE** : né à Mauriac (*Cantal*) le 2 mars 1728. Abbé, astronome, membre de l'Académie des Sciences. Meurt à San José, en Californie mexicaine, le 1<sup>er</sup> août 1765, victime d'une épidémie. IL y était venu en mission scientifique.

<sup>4</sup> C'est dans ce vieil hôtel parisien que la Télégraphie avait installé son siège.

# La « ligne de la Marine »

Le 11 août 1794 le Comité de Salut Public avait pourtant opté pour un autre télégraphe, celui du conventionnel TREHOUART<sup>5</sup>. Durant les cinq premiers mois de l'An III (*fin 1794 – début 1795*) le capitaine du Génie CHAIGNEAU<sup>6</sup> et le lieutenant BEAUBRUN, du 41<sup>ème</sup> d'Infanterie, furent envoyés sur le terrain<sup>7</sup>. Après l'avoir initié, TREHOUART laissera à PRIEUR-DUVERNOIS dit PRIEUR DE LA COTE D'OR, autre conventionnel, le soin d'accompagner le projet. Celui-ci, basé sur un système à fanions mais aux possibilités très réduites, n'aboutira jamais et les travaux, bien qu'assez avancés, ne seront jamais achevés<sup>8</sup>. Les postes, qui avaient été construits à grands frais, seront même détruits dans le second semestre de 1797. La voie est libre désormais pour le système de Claude CHAPPE.

Tandis qu'à l'Est, la ligne de Strasbourg est réactivée à l'Ouest une nouvelle ligne voit le jour. Prévues pour relier Paris à Brest en passant par Saint Malo (*ci-contre*). Elle est parrainée par le



Ministère de la Marine et des Colonies. Le ministre des marins s'appelle Georges-René PLEVILLE LE PELLEY<sup>9</sup>. Granvillais, homme intègre, au courage exceptionnel, qui avait l'intelligence de la mer et du vent. Alors qu'il n'était encore que jeune homme, un boulet anglais lui arracha une jambe. Preuve de son courage ... et de son peu de rancune : à Marseille, en 1770, il sauva du naufrage et au péril de sa vie la frégate anglaise « *l'Alarm* » dont le capitaine n'était autre que le futur Lord SAINT VINCENT<sup>10</sup>.

Preuve de son intégrité : il reversa le reliquat d'une mission, une belle somme pourtant, afin de financer la construction du télégraphe qui allait prendre place sur le toit de son Ministère, place de la Concorde, à Paris. PLEVILLE LE PELLEY sera ministre de la Marine et des Colonies de juillet 1797 à avril 1798. Il légua son ministère à Eustache BRUIX, pour des raisons de santé. Dans ses mémoires on sent souvent poindre de l'amertume vis-à-vis de ces Directeurs si peu au fait des choses de la mer.

**Ci-contre** : portrait de Georges-René PLEVILLE LE PELLEY (Huile sur toile – 1786 – Musée du Vieux Granville – CL. Musée du Vieux Granville), tenant dans ses mains la soupière à lui offerte par l'Amirauté britannique en remerciement du sauvetage de « *l'Alarm* ».



<sup>5</sup> **Bernard Thomas TREHOUART DE BEAULIEU** : né à Saint Malo le 14 janvier 1754. Maire de Saint Malo du 22/12/1791 au 06/05/1793. Capitaine de vaisseau en 1793. Adjoint au Ministre de la Marine. Entre à la Convention comme suppléant de Lanjuinais mais assez vite il est envoyé à Brest comme « *Représentant du Peuple en mission* ». Admis à la réforme en 1798. Meurt à Epiniac le 12 novembre 1804.

<sup>6</sup> **Alexandre-Jean CHAIGNEAU** : dit « *l'ainé* ». Né à Lorient le 10 février 1764. Mort à Lorient le 2 mai 1825.

<sup>7</sup> **ADF** : 8L 3

<sup>8</sup> On trouvera, dans la série L des Archives Départementales du Finistère, à Quimper, de précieux renseignements sur la ligne TREHOUART (*plan des postes, correspondance de CHAIGNEAU ...*).

<sup>9</sup> A lire sur **PLEVILLE LE PELLEY** : « *Mémoires d'un marin granvillais* », Editions « *Les Cahiers Culturels de la Manche* ».

<sup>10</sup> **John JERVIS** : Amiral et homme politique anglais (1735-1823). Commanda la flotte anglaise en Méditerranée de 1795 à 1799.

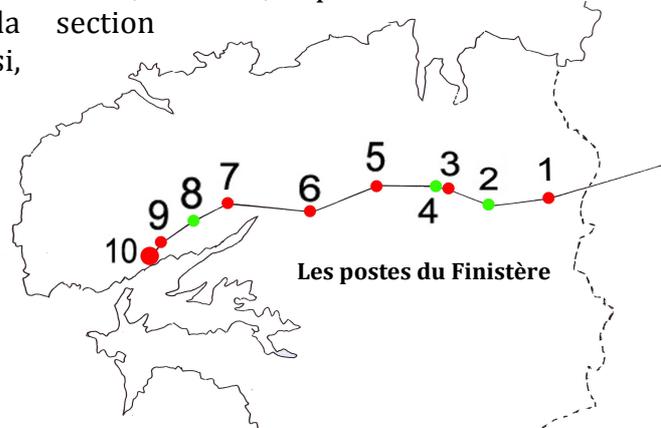
# Repérages

Le 27 janvier 1798 Claude CHAPPE, accompagné de quelques collaborateurs, arrive à Port Malo (*Saint Malo*). Commencent alors d'incessants va-et-vient entre Bretagne et Normandie. L'énergie du premier alliée au zèle des seconds compenseront un manque d'argent récurrent. Le 20 mars, une nouvelle fois en attente de fonds, mais à bout de patience, l'ingénieur télégraphe décide de partir vers l'Ouest avec Charles Henri SORDI<sup>11</sup>, ingénieur des Ponts. Il fait froid. Les routes sont enneigées<sup>12</sup>. Certains coins de la campagne bretonne sont aux mains des chouans. La France se prépare à élire ses Anciens et ses Cinq Cents. La petite troupe s'avance « *jusqu'aux hauteurs qui dominent Brest* », grimpe jusqu'à Coatlosquet, sur la commune de Plounéour-Ménez. Claude CHAPPE avoue que le pays est « *on ne peut plus favorablement disposé pour assurer les sites télégraphiques* ». Les contreforts de l'Arrée offrent en effet de remarquables belvédères, propres à recevoir ses télégraphes.



Cette semaine là, pour le Finistère (*carte ci-dessous*), le choix se portera sur Lannéannou (1), premier poste de ce département après les Côtes du Nord, et sur Plounéour-Ménez (3) déjà cité. Plus tard SORDI choisira Lampaul-Guimillau (5), Ploudiry-La Martyre (6) et Saint Divy (7). A l'extrémité de la ligne on retiendra deux emplacements, l'un à Brest, sur le clocher de l'église Saint Louis (10), l'autre à Lambézellec, sur les hauteurs de Kerfautras (9).

Au fil du temps, la ligne sera un peu remaniée. Ainsi, en 1829, le poste du Cloître-Saint-Thégonnec (2) viendra fractionner la section Lannéannou-Plounéour-Ménez (1-3). Ainsi, en 1831, le poste de Plounéour-Ménez (3), sera supprimé et remplacé par celui, tout proche, de Saint Thégonnec (4). Ainsi, en 1838, le poste de Guipavas (8) viendra fractionner la longue section Saint Divy-Kerfautras (7-9). A Brest, vers 1833<sup>13</sup>, un troisième télégraphe sera placé sur la maison dite « *HALLIGON* ».



<sup>11</sup> **Charles-Henri SORDI** : né à Rue (Somme) le 13/05/1771. Descendant de Crescentino SORDI, noble piémontais qui s'exila en France à la suite d'un duel et qui s'engagea dans les armées de Louis XIV. En 1787 Charles-Henri entre à l'école des Ponts et Chaussées. En 1792, il en ressort ingénieur, après des études assez brillantes et de nombreux prix. Il parle anglais, italien. De 1795 à 1799 il travaille à la construction de plusieurs lignes télégraphiques (Strasbourg, Brest ...). En décembre 1797, à Claye, tandis qu'il travaille sur le ligne de l'Est, il rencontre BONAPARTE dans une auberge. De 1799 à 1802 il devient aide de camp du maréchal BRUNE puis intègre le service des Communications du Camp de Boulogne. C'est lui qui fut chargé de construire la fameuse « *baraque de l'Empereur* ». Il suivra ensuite les armées de Napoléon jusqu'à Austerlitz. L'Empire disparu il deviendra architecte à Amiens, ville où il décèdera le 27/06/1857. A l'image de l'église de Rue, sa commune natale, il laissera des constructions solides, une remarque qui vaut aussi, semble-t-il, pour les télégraphes qu'il a construits.

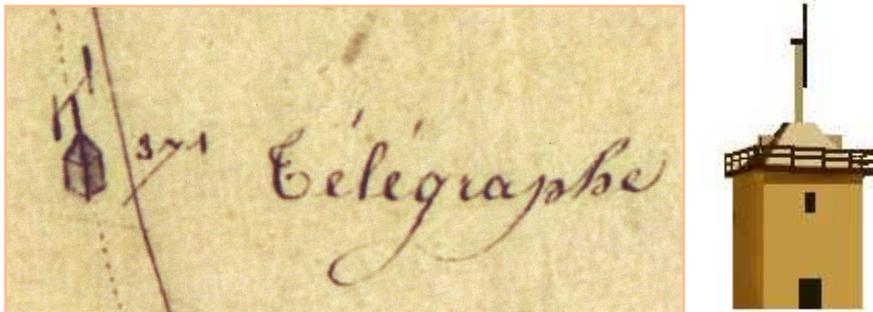
<sup>12</sup> Dans « *Esprit public dans le département des Côtes du Nord* » d'Hervé POMMERET, page 433.

<sup>13</sup> La date exacte reste encore à trouver.

# Construction et mise en route

La plupart des postes finistériens furent construits sous forme « *d'exhaussements* », constructions dont la hauteur pouvait varier et que l'on coiffait d'un toit en forme de pyramide tronquée sur lequel on plaçait l'appareil télégraphique. La figure ci-dessous, extraite du cadastre napoléonien de la commune de Ploudiry, donne une assez bonne idée de ce type de construction.<sup>14</sup>

Une galerie courait souvent tout autour du toit. Elle permettait aux télégraphistes de sortir et d'inspecter les installations en toute sécurité.



Certains télégraphes furent placés sur des clochers comme au Mont Saint Michel ou à Saint Louis de Brest.

En ces temps de pénurie construire une ligne télégraphique n'était pas simple. Le manque de moyens ne facilita guère l'approvisionnement en matériaux ni en hommes, et le paiement de ces derniers. En plus de sa finance, la Marine apporta ses bois<sup>15</sup> et sans doute quelques bras. On fit également appel à des propriétaires, à des artisans et à des ouvriers locaux, mais en novembre 1800 certains d'entre eux, qui avaient cédé des terrains ou exécuté des travaux, réclamaient toujours leur dû.<sup>16</sup> L'on n'hésita pas non plus à réquisitionner et à puiser dans les biens des émigrés.

Tandis que sur le terrain les travaux se poursuivaient les premiers télégraphistes, recrutés à Paris par Pierre-François CHAPPE, étaient formés aux techniques de communication. Nous avons la liste de ces hommes, 71 volontaires aux origines sociales très diverses : *orfèvres, horlogers, sculpteurs, menuisiers, charpentiers, et même un ... herboriste !* Peu résisteront à la rudesse du métier.

La ligne ayant été portée par la Marine il était assez normal d'y placer quelques marins. On privilégia des invalides, des hommes qui ne pouvaient plus reprendre la mer<sup>17</sup>. Le 5 avril 1798, PLEVILLE LE PELLEU écrit à l'Ordonnateur de la Marine à Brest<sup>18</sup> : **« J'ai reçu, citoyen, avec votre lettre du 2 Ventôse, la liste des douze marins que je vous avais chargé de choisir pour être employés dans la ligne télégraphique de Paris à Brest. Ces établissements devront être bientôt mis en activité. Je vous indiquerai incessamment les postes dans lesquels ces citoyens devront se rendre pour y remplir les fonctions qui leur seront confiées ».**

<sup>14</sup> Commune de Ploudiry – Cadastre napoléonien – ADF – 3P 181/1 – 006 – Section B2 dite de « Saint Jean ».

<sup>15</sup> SHM Brest : 1P 2 103

<sup>16</sup> SHM BREST : 2A 80

<sup>17</sup> La mesure n'était pas sans arrière-pensées financières. Ces employés, étant déjà pensionnés, ne touchaient en effet qu'une demi-solde.

<sup>18</sup> SHM BREST : 1E 272

Mais la ligne prit beaucoup de retard. Les douze marins ne furent pas envoyés dans les postes en avril car le 7 juillet Eustache BRUIX, ministre fraîchement nommé, envoi aux services de la Télégraphie les états particuliers d'un certain nombre de marins. Le 6 septembre Pierre-François CHAPPE lui répond<sup>19</sup> : **« Je vous adresse, citoyen Ministre, deux états nominatifs des citoyens à envoyer dans les postes de la ligne de Brest. Le premier est l'état général des marins conforme aux états particuliers qui étaient joints à votre lettre du 19 Messidor. Le second est celui des sujets que j'ai fait instruire ici et qu'il est temps d'envoyer dans les sites. Je vous prie de faire expédier des passeports pour ces derniers.**

***J'ai lieu de croire d'après les notes que portent les états particuliers des commissions de la Marine que plusieurs des marins qui y sont employés ne puissent convenir aux fonctions de stationnaires télégraphiques ; soit par leurs blessures tel que Jean Adrien BARDIN du Havre qui n'a qu'une main, soit en raison de la débilité de leur vue, tels que les sexagénaires ; soit enfin parce qu'ils ne savent pas lire et écrire.***

***Il convient de donner aux marins appelés aux fonctions de stationnaires télégraphiques des instructions sur l'application des signaux réglementaires ou de police avant de les répartir dans les postes. En conséquence je me propose de faire partir sans délai le stationnaire destiné au poste de Brest.<sup>20</sup> Ce citoyen sera chargé de donner quelques leçons de manipulation et d'observation aux marins de Brest qui seront ensuite distribués dans les postes intermédiaires entre Brest et Port Briec.***

***Avant d'envoyer les agents télégraphiques vers leurs destinations respectives il est nécessaire de leur procurer de quoi faire leur route et de leur faire une avance sur leurs appointements pour les mettre à même de subsister en arrivant à leurs postes. J'estime que les frais de route peuvent leur être accordés à raison de 5 décimes par 5 kilomètres et que l'avance à effectuer sur leurs appointements ne doit pas être moindre qu'un mois. Les appointements des agents ne commenceront à courir que du jour de leur arrivée au poste, ce qui sera certifié par l'agent de la commune. D'un autre côté il est indispensable de fournir à chaque poste un lit , une poêle, une table et quelques chandelles. J'évalue l'ameublement complet de chaque poste à 100 Livres ce qui donne pour la totalité des postes 5600 livres. Pour subvenir à ces divers objets je vous prie Citoyen Ministre de faire mettre à ma disposition une somme de 25000 Livres ».***

Le 24 septembre c'est au tour d'Eustache BRUIX d'écrire à l'ordonnateur de la Marine à Brest, une lettre<sup>21</sup> fortement inspirée par celle reçue le 6 septembre : **« La ligne télégraphique de Paris à Brest devant entrer incessamment en activité, citoyen, les marins dont vous m'avez adressé l'état et que vous avez choisis pour être employés à ce service doivent se tenir prêts à se rendre, aux premiers ordres, aux postes qui leur seront indiqués. Le citoyen CHAPPE, ingénieur télégraphe, vous fera connaître la destination qu'il jugera convenable à donner à chacun d'eux. Il correspondra directement avec vous<sup>22</sup> pour le choix et le nombre de marins dont il aura besoin et vous fera des observations sur les qualités qu'il est indispensable qu'ils aient pour remplir les fonctions qui leur seront confiées. Vous voudrez bien déférer à toutes les invitations qu'il vous fera à cet égard.<sup>23</sup>**

<sup>19</sup> Cette lettre, ainsi que l'état nominatif des 71 stationnaires civils, fait partie du fond dit « *Marine Ancien* » conservé aux Archives Nationales sous la côte G 104 - Feuilles 114 - 115 - 116 - 117 - 130.

<sup>20</sup> Il s'agit de l'un des 71 stationnaires civils formés à Paris. Son nom ?

<sup>21</sup> SHM Brest : 1 E 275

<sup>22</sup> Cette correspondance, si elle a eu lieu, reste encore à découvrir.

<sup>23</sup> Dans les années qui suivirent on continua pourtant à recruter des soldats invalides, mais de l'armée de Terre cette fois. Ainsi, Pierre RIBERT. Originaire de Sainte Marie de Gignac (*Dordogne*), ce soldat du régiment d'Auxerrois avait eut la jambe droite emportée par un boulet anglais tandis qu'il voguait vers l'Amérique. Recruté à l'Hôtel des Invalides il fut affecté au poste

*Pour mettre ces marins en état ils seront aux postes qui leur seront désignés. J'ai fixé leurs frais de route à cinq décimes pour cinq kilomètres (10 SOLS par lieue ... ) que vous leur ferez payer au moment de leur départ et afin de leur procurer les moyens de s'établir et de subsister, j'ai pensé qu'il conviendrait de leur accorder une avance d'un mois sur leurs appointements qui sont provisoirement fixés à deux francs cinquante centimes par jour et qui ne commenceront à courir que du moment de leur arrivée à leurs postes .*

*Vous voudrez bien également leur faire compter cette somme. Le citoyen CHAPPE vous remboursera ces avances sur les fonds mis à sa disposition pour l'établissement du télégraphe. »*



« Vaisseau sortant de la Penfeld remorqué par un vapeur ». Derrière le château on aperçoit le télégraphe de Saint Louis, poste terminal de la ligne Paris-Brest, côté breton.  
Lithographie de MOREL FATIO (AMB - 4 Fi00009) -

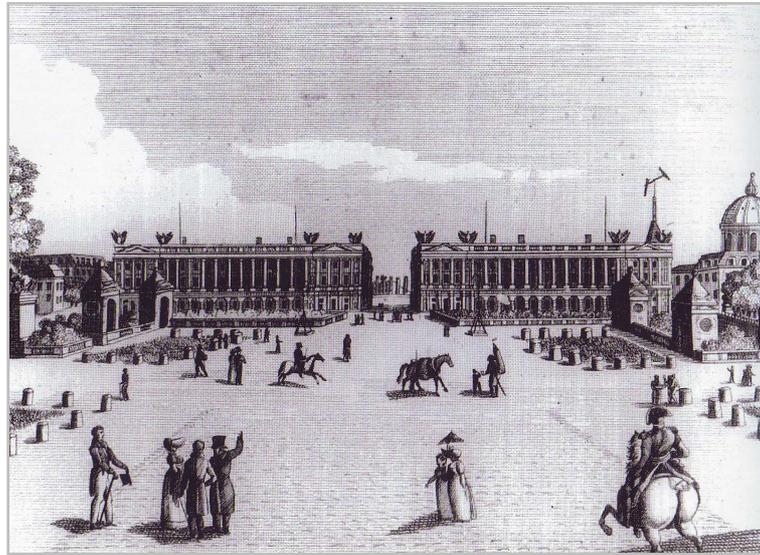
Et le 2 octobre le Ministre de la Marine envoya à l'ordonnateur brestois d'autres consignes, fortement inspirées, elles-aussi, de la lettre du 6 septembre<sup>24</sup> : « **Les stationnaires télégraphiques devant se rendre à leurs postes, citoyen, il devra être placé un petit ameublement dans chacune des maisonnettes qui composent la ligne. Cet ameublement sera composé, d'un bois de lit, d'un matelas, d'une petite table et d'une chaise et devra se faire avec toute l'économie possible. Pour prévenir tout retard j'ai décidé que ces objets seraient fournis des magasins de la Marine pour toute la partie de la ligne depuis Bruyères Aux Bois jusqu'à Brest. Vous voudrez bien vous concerter avec le commissaire principal de Saint Malo pour faire délivrer aux préposés en chef des télégraphes ceux de ces meubles dont vous pouvez respectivement disposer et vous me rendrez compte des moyens que vous aurez employés pour remplir mes intentions ».**

d'Erquy (Côtes du Nord) au printemps de 1801. Le 11 novembre 1805 il épousa Jacquemine GUESNIER. Il mourut à Erquy le 7 décembre 1824, à l'âge de 64 ans.

<sup>24</sup> SHM Brest : 1 E 275



Finally it is only on 5 April 1799 that the first message<sup>25</sup>, sent from Brest by Eustache BRUIX, will arrive in Paris, Place de la Concorde.



Place de la Concorde – A droite, sur le toit du Ministère de la Marine, le télégraphe terminal de la ligne Paris-Brest, côté parisien. Coll. du Musée de la Poste.

Les marins invalides, tout comme leurs collègues civils bien-portants auront beaucoup de mal à s'adapter au point que la ligne se retrouvera assez vite en grande difficulté. Sites isolés,<sup>26</sup> inachèvement des postes, attaques chouannes<sup>27</sup>, retard dans les payes, environnement bretonnant, pénibilité du métier, autant de facteurs qui poussèrent les premiers stationnaires à abandonner la partie. Le 20 février 1799 le stationnaire affecté au poste de Saint Louis de Brest écrit à son collègue Jean LAPORTE<sup>28</sup> affecté au poste de Bourbriac (*Côtes du Nord*)<sup>29</sup> : **« J'ai le poste le plus beau et le plus commode qu'il soit possible. Je n'ai rien épargné de ce qui peut le rendre agréable ... mais il poursuit, plein de compassion ... vous êtes parmi les sauvages dont les pays font frémir ainsi que les figures de leurs habitants. Ne soies (sic) donc pas étonné si vous ne voyez (sic) personne. Je connais l'affreux pays de l'affreuse Bretagne et ses sauvages habitants d'après les courses que je fais ... »** !!! Au fil des ans le recrutement devint de plus en plus local. De véritables « dynasties » de télégraphistes se mirent alors en place. Fils, frères ou cousins prirent la relève d'un père, d'un oncle ou d'un frère. Citons les MULON à Pléneuf (*Côtes du Nord*), les PHILIPPE à Lanrodec (*Côtes du Nord*) ou les BOUDET à La Martyre (*Finistère*). La maigreur de la solde fit que la plupart durent exercer une ou plusieurs autres activités, dans l'artisanat ou dans l'agriculture. En mai 1848 les stationnaires de la ligne Paris/Brest firent parvenir une pétition à l'Assemblée Nationale, via le député MEAULLE, afin d'obtenir une amélioration de leur sort, preuve, s'il en était, de la dureté de leur quotidien. Les dossiers de pensions montrent des hommes souvent fort usés.

<sup>25</sup> Première dépêche connue.

<sup>26</sup> Ceux de l'Arrée et de l'Argoat en particulier.

<sup>27</sup> Début 1800, deux postes des Côtes d'Armor furent incendiés par les Chouans obligeant les autorités à renforcer les mesures de protection. Armée et Garde Nationale furent mises à contribution. Tous les postes du Finistère furent gardés. Les militaires affectés à la garde des postes furent souvent envoyés chez l'habitant comme « garnisaires », moyen de rétorsion fort ancien que l'on utilisait pour faire pression sur les familles qui avaient en leur sein un déserteur. En 1799 il fut également utilisé comme moyen de contrainte contre ceux qui rechignaient à payer le nouvel impôt des « portes et fenêtres ».

<sup>28</sup> Originaire de Cherbourg. Commis chez un marchand de fer. Recommandé par BARRAS, Directeur et par un député des 500.

<sup>29</sup> Dans « *La Télégraphie CHAPPE* », éditions de l'Est – 1993 – page 100.



# CHAPITRE II

## Les Télégraphes brestois

# Brest



Avant de parler des télégraphes parlons un peu de Brest. Quelques touches bien entendu. Pour les grandes compositions il faut s'en remettre aux historiens.

**Tumultueuse.** C'est peut-être l'adjectif qui résume le mieux l'ambiance brestoïse à partir de 1789. Tout commence en 1790 avec le départ de nombreux officiers et la dissolution de certains corps de la Marine. Suivront les mutineries, les colères ouvrières, l'indigence des arsenaux. SANE assurera, tant bien que mal<sup>30</sup>. En 1793 ceux des officiers qui n'ont pas émigré sont renvoyés chez eux ou emprisonnés. En mai 1794 les Administrateurs du Département sont guillotins, place du Château. La Terreur bat son plein et c'est ANCE<sup>31</sup> qui officie. Le blocus anglais provoque des pénuries. Il faut pourtant nourrir des milliers de brestois, les troupes, les équipages. Alors on réquisitionne, on ratisse les campagnes, on fond les cloches et le fer des châteaux. Et pour maintenir l'ardeur révolutionnaire on organise des fêtes. Au son des fifres et des tambourins on se rend au « *Champ de Bataille* », autour de l'*Arbre de la Liberté*, pour fêter l'*Etre Suprême*, les *Vieillards*, la *Jeunesse*, la *Mort de Hoche* ou la *Victoire de Newied* ... La *Chute de Robespierre*, le 9 Thermidor, sera fêtée elle aussi.

Qui, mieux que Prosper LEVOT peut résumer en quelques mots le Brest de ces années-là ?<sup>32</sup> : « *Ville militaire, composée en très grande partie de fonctionnaires, dépourvue de commerces et d'industrie, elle n'a de vitalité réelle que quand les services de la Guerre et de la Marine, celui-ci surtout, fournissent aux habitants des moyens d'aisance qui faisaient alors complètement défaut ...* ». <sup>33</sup>

Le 17 août 1800 CAFARELLI, Préfet maritime fraîchement nommé, écrit à Bonaparte<sup>34</sup> : « *Les habitants aiment la République et sont animés du meilleur esprit. Les ouvriers, marins et troupes, ont souffert et souffrent, mais ils obéissent avec docilité. Je n'ai qu'à m'en louer* ». Le reste de sa lettre n'est qu'une litanie des difficultés auxquelles il se trouve confronté. Parmi celles-ci il explique qu'il doit trouver, malgré le blocus et les routes peu sûres, de la nourriture pour 45000 personnes !<sup>35</sup> En octobre, à Bonaparte qui lui demande de réduire le nombre d'ouvriers, il répond : « *Brest est une colonie peuplée de gens à la Marine. Les trois quarts de la population sont ouvriers ou employés du port. Tout cela a femme et enfants en abondance. Si je supprime deux à trois mille ouvriers je réduis à la misère ce monde-là.* » A vrai dire, avec des salaires impayés, un prix du pain et des loyers très élevés, beaucoup de brestois y était déjà ... dans la misère. Bientôt le Préfet maritime sera même obligé d'organiser des distributions de pain. La fin de la troisième Chouannerie (1800) ou la signature de la paix d'Amiens (1802), n'amélioreront guère les choses. Les pénuries continueront, celle des grains en particulier<sup>36</sup>.



<sup>30</sup> Jacques-Noël SANE : né à Brest le 18/02/1740. Architecte naval. Surnommé le « *Vauban de la Marine* ». Plus de 150 navires à son actif. Baron d'Empire (1810). Meurt à Paris le 22/08/1821.

<sup>31</sup> Bourreau originaire de Rochefort qui officia pendant ces heures sombres.

<sup>32</sup> Prosper LEVOT fut bibliothécaire de la Marine. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur Brest.

<sup>33</sup> « *Brest sous la Directoire et le Consulat* », page 49.

<sup>34</sup> Même ouvrage, page 177.

<sup>35</sup> Ce chiffre prend en compte, outre la population brestoïse, les troupes stationnées à Saint Renan (*camp du Renable*), à Quélern ou au Toulinguet.

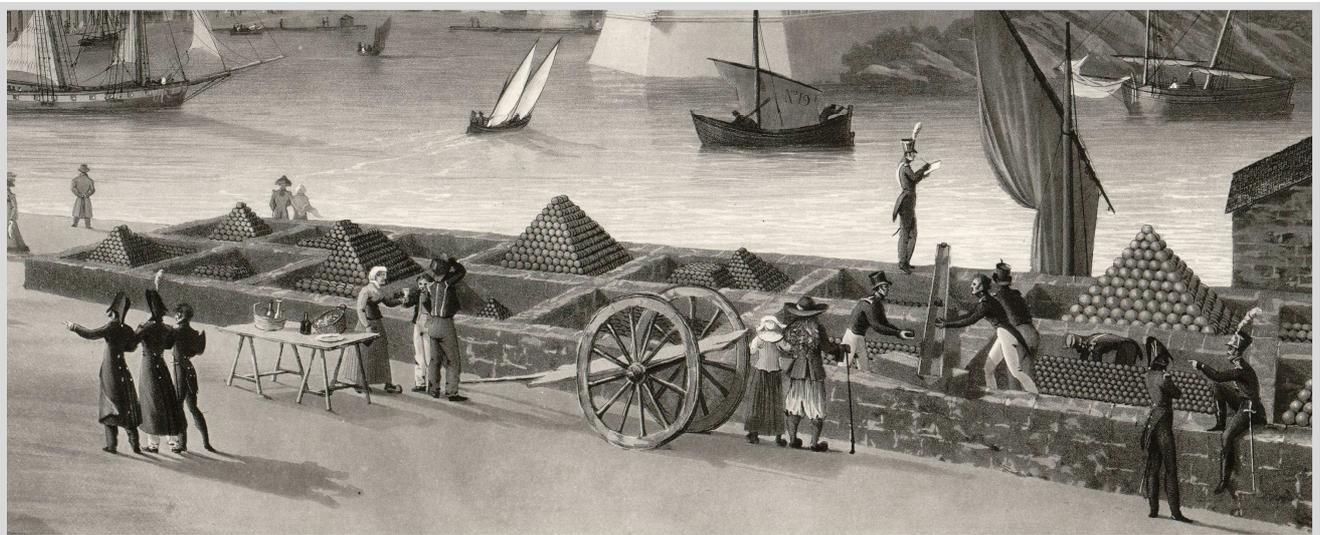
<sup>36</sup> La période fut marquée par une très forte spéculation.

C'est peu de dire que l'hygiène est rudimentaire, rien que du très banal dans la France de ces années-là. A Brest c'est l'Hospice Civil qui est chargé du ramassage des déchets. Ses tombereaux sillonnent la ville mais tout cela reste très insuffisant car, malgré l'obligation d'évacuer les fumiers, de vider les fosses d'aisance et de nettoyer les trottoirs, les occasions de verbaliser sont nombreuses ... et ce choléra qui ne demande qu'à frapper.<sup>37</sup>

Le soir la ville s'éclaire, faiblement, et seulement jusqu'à deux heures du matin. Après, les rues plongent dans le noir et ... *gare aux larrons !* Parfois, on se contente de la lune ... quand elle daigne se montrer<sup>38</sup>.

Il est parfois difficile de maintenir l'ordre. Le commissaire général CHEPY<sup>39</sup> et le général DORAISON veillent sur une ville en « *état de siège* »<sup>40</sup>. C'est bien connu : les marins, qu'ils soient français ou espagnols<sup>41</sup>, ont le sang chaud. Dans les gargotes, le mauvais vin et l'eau-de-vie échauffent les esprits. Bagarres. En 1804, intra-muros, on comptabilise 36 morts accidentelles, 18 suicides, 293 arrestations, 61 affaires non-abouties et ... *gare aux espions !*

Le canon règle la vie : ouverture et fermeture des portes, revues, fêtes patriotiques, évasion de forçats ... *Tonnerres de Brest !*



**Port de Brest – Le parc à boulets.  
Gravure de GARNERREY – (AMB-4Fi00012) - Détail**

<sup>37</sup> Au 19<sup>ème</sup> siècle elles furent encore très nombreuses et firent de très nombreuses victimes : entre 1832 et 1886, 2670 décès pour Brest, Saint Pierre Quilbignon et Lambézellec.

<sup>38</sup> Jusqu'en 1843 on utilisa des becs à huile, puis vinrent les becs à gaz dit « *papillons* » et enfin l'électricité, à partir de 1910.

<sup>39</sup> **Pierre CHEPY** fut « *commissaire général* » à Brest de 1803 à 1814.

<sup>40</sup> Une loi de 1791 avait retoqué ce statut spécial qui soumettait certaines places à des mesures particulières en donnant aux commissaires généraux et aux commandants de places des pouvoirs élargis. Brest fut au nombre de ces places.

<sup>41</sup> L'escadre ibérique de GRAVINA était arrivée à Brest en août 1799 dans le sillage de BRUIX. Sa situation matérielle et sanitaire se dégrada rapidement et de nombreux marins, exaspérés ou malades, désertèrent. Certains d'entre eux se rendirent coupables de délits dans l'intra-muros tandis que d'autres se lièrent d'amitié avec des familles brestoises. On les retrouve témoins à de nombreux baptêmes.

Dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle la ville connaîtra une croissance exponentielle qui l'obligera à annexer une partie de Lambézellec, sa belle voisine, mais en 1799 Brest n'est encore qu'une chrysalide, à l'abri de ses murs et de ses remparts. Elle ne possède que deux portes. L'une, dite « *porte de Landerneau* » (14) permet à ceux de « *Brest* »<sup>42</sup> de s'en aller vers Paris, l'autre, dite « *porte du Conquet* » permet à ceux de « *Recouvrance* » de s'en aller vers Saint Renan. Entre les deux rives il n'y a pas de pont, des navettes seulement. En 1795 CAMBRY parle de « *bateaux mal faits, trop petits, dangereux, mais qu'on est forcé d'employer pour ne pas gêner, par un chalan ou par un pont-volant, la multitude incroyable de bâtiments qui se rendent en rade ou qui viennent de la rade au port* »<sup>43</sup>. Le château domine, massif, puissant. Rien de ce qui se passe dans la « *Chambre* »<sup>44</sup> ne peut lui échapper. A ses pieds, l'arsenal, les magasins, la machine à mâter ... Depuis RICHELIEU la ville vit au rythme de son port. Brest n'est que bruits de marteaux et jurons de calfats. Brest n'est que pentes. Du château il faut monter pour atteindre l'église Saint Louis (4), la Mairie (2), l'Hôpital de la Marine (1) ... Le plan ci-dessous date de 1821 mais, à part la porte dite « *de Saint-Louis* » (15), inaugurée cette année-là, et la fontaine de la place du même nom (3), achevée le 4 février 1803, il est assez semblable à celui de 1799. En vert (6), la propriété « *DE L'ISLE DE KERLEAU* » ou « *Hôtel MONTLOUET* » où s'installa Abraham CHAPPE<sup>45</sup> en 1799. Le télégraphe était placé sur l'église Saint Louis, toute proche. Quelques années plus tard un second télégraphe sera placé sur le toit de la maison dite « *HALLIGON* » (12), face aux portes de la ville.



- 1 - HOPITAL DE LA MARINE
- 2 - MAIRIE
- 3 - PLACE SAINT LOUIS
- 4 - EGLISE SAINT LOUIS
- 5 - PLACE MONTLOUET
- 6 - PROPRIETE DE L'ISLE KERLEAU (MONTLOUET)
- 7 - HOTEL DU COMMANDANT DE LA MARINE
- 8 - SALLE DE SPECTACLE
- 9 - PLACE DES ARMES (CHAMP DE BATAILLE)
- 10 - HOPITAL CIVIL
- 11 - CARMES
- 12 - HOTEL DU GRAND MONARQUE
- 13 - PLACE DES PORTES
- 14 - PORTE DE LANDERNEAU
- 15 - PORTE SAINT LOUIS
- 16 - REMPARTS

<sup>42</sup> Partie bourgeoise et administrative de la ville, parlant plutôt français, en opposition à Recouvrance, la bretonne.

<sup>43</sup> Jacques CAMBRY : « *Voyage dans le Finistère - District de Brest* ».

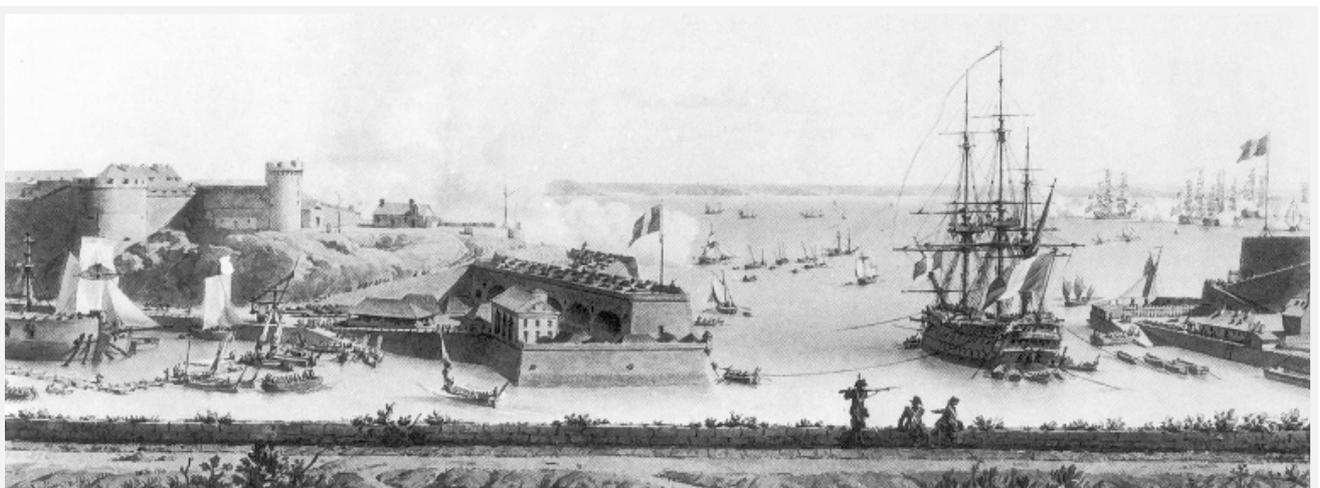
<sup>44</sup> Nom que l'on donnait à la Penfeld. L'entrée de la « *Chambre* » était fermée par une chaîne qui était levée tous les soirs et surveillée par une patache. Plus de soixante quinze bâtiments, de tous rangs, autant dire l'escadre, pouvaient y prendre place.

<sup>45</sup> Frère cadet de Claude. Premier directeur à Brest.

Au hasard de mes recherches j'ai trouvé cette description faite par le sergent-major BAUDOIN en novembre 1800<sup>46</sup> : **« Brest est une place forte dont le port est des plus beaux et des meilleurs de l'Europe. Il est dans une baie dont l'entrée est fort étroite. Les vaisseaux y sont toujours à flot. C'est le premier département de la Marine de France, et comme on y fait les armements les plus considérables, il y a de forts beaux magasins et un bel arsenal. Brest (ville) d'une moyenne grandeur, située en pente. Le port sépare la ville en deux, qui est Brest et Recouvrance; il faut descendre des deux côtés pour venir au port. Il y a quatre beaux bassins pour la construction des vaisseaux, l'un du côté de Brest et trois à Recouvrance. Il y en a quatre sur les chantiers. Il y en a un qui s'appelle « le Grand Vengeur », qui est de cent quarante pièces de canons (il a deux pieds et demi d'épaisseur); il est dans un bassin à Recouvrance.**

**Sur le quai, proche des trois bassins il y a une fontaine qui jette l'eau par quatre canettes en cuivre jaune. C'est cette fontaine qui fournit l'eau aux besoins des bâtiments. La cordellerie est à Brest le long du port, elle est de toute beauté par sa longueur, ainsi que les forges pour les ancres, qui pèsent neuf à dix mille. Il n'y a dans Brest que deux beaux corps de bâtiments, qui sont où logent les galériens. C'est une bâtisse superbe; il y a maintenant six mille cinq cent galériens dans cette maison (sic). Outre le quartier de la Marine de toute beauté, une grande et belle place en face, entourée d'un mur très haut.**

**Il n'y a qu'une belle rue qui descend sur le port et une belle place d'armes un peu élevée avec un rang de pierres plantées tout autour, orné d'une chaîne qui correspond d'une pierre à l'autre. Sur cette place est située la Comédie ainsi que l'hôpital militaire. Place du Temple ou Saint Louis, marché aux légumes et friperie. La cathédrale est proche, elle est ornée d'une belle tour et un télégraphe dessus. Proche il y a aussi l'hôpital de Marine, qui porte le nom de Saint Louis, dans la rue de la Constitution. En face est la maison commune. Un peu plus loin est l'hôpital brûlé dont le soin des malades est confié aux sœurs. Il y a aussi une belle promenade sur le quai de la rade; elle est très longue, bien sablée, deux belles allées d'arbres qui couvrent la promenade , et des bancs de pierre plantés de distance en distance pour se reposer. De cet endroit on voit tous les vaisseaux qui sont en rade. Au bout de cette promenade il y a le fort la Loi qui est fortifié et très petit. »**



Vaisseau sortant de la Penfeld – Gravure de Pierre OZANNE

<sup>46</sup> « Carnets d'étapes du sergent-major BAUDOIN » - Carnets de la Sabretache - 1909

# Abraham CHAPPE



**CHAPPE-CHAUMONT**<sup>47</sup>, c'est ainsi qu'il se nommait. Né à Brûlon (*Sarthe*) le 6 mai 1773<sup>48</sup>. L'un des plus proches collaborateurs de Claude. Homme de terrain, il travailla à la conception et à la réalisation de nombreuses lignes tant en France qu'en Europe. Le 15 août 1794, de 17 H 45 à 19 H 30, c'est lui qui émit, de Lille, la première dépêche télégraphique française. Il fut Directeur à Brest de mars 1799 à août 1803<sup>49</sup>, date à laquelle il fut remplacé par Jean-François LEFBVRE. Puis, après un nouveau séjour du côté de Lille, il rejoignit le camp de Boulogne où durant toute l'année 1804 il fut chargé de concevoir un télégraphe nocturne. Par décret impérial du 30 août 1805 il intégra l'Etat-Major de la Grande Armée, suivit Napoléon dans quelques campagnes, devint « *Inspecteur Général* ». La chute de l'Empire n'entraîna pas celle de la famille CHAPPE. D'une utilisation principalement militaire le réseau servira désormais les Préfectures et le Gouvernement. En avril 1823, ce dernier décida de nommer le Comte de KERESPertz « *Administrateur du Télégraphe* ». Ignace et Pierre CHAPPE, qui étaient dans la place, démissionneront. René et Abraham les remplaceront. Sept ans plus tard la Révolution de 1830 sonnera pour eux-aussi l'heure d'une retraite fortement teintée de disgrâce. Ce fut la fin du règne des CHAPPE. La mort du cadet, Abraham, surviendra le 26 juillet 1849, place de l'église, à Brûlon. Il avait 76 ans.

## L'Hôtel MONTLOUET

En mars 1799, lorsqu'il débarque à Brest, Abraham CHAPPE s'installe donc à l'hôtel MONTLOUET. Il faudrait plutôt parler d'hôtel « *DE KERLEAU* » ou « *DE L'ISLE DE KERLEAU* ». Le 28 mars 1729, dans son testament olographe, Claude DE KERLEAU, Chevalier de L'ISLE, s'exprimait ainsi : « *Je soussigné, Misérable pécheur, Claude DE KERLEAU, considérant que l'heure de la mort est incertaine et craignant d'être surpris, je veux, pendant que Dieu m'en donne le temps, m'y préparer par ce testament qui contient les intentions de mon cœur et mes dernières volontés ...* ». Par cet acte il cédait la nue-propriété de son bien à l'Hospice Civil, l'usufruit à la Marine. Moyennant le versement de mille livres un officier pourrait y demeurer, à vie. Les seules conditions qu'il y mettait étaient : « *... de faire dire par les pauvres une fois par jour un De Profundis à la prière publique des pauvres et de faire faire un service solennel par le clergé de la paroisse de Brest à chaque mutation d'officier, le lendemain qu'il aura payé les mille livres ...* ». Après la mort du Chevalier DE L'ISLE, en 1734, la maison fut occupée par PAVE DE VILLEVIEILLE, son exécuteur testamentaire puis, en juillet 1741, par Monsieur DE MONTLOUET, chef d'escadre qui y resta jusqu'à sa mort, en 1772, une occupation tellement longue, trente et un ans, que la population prit l'habitude de parler d'« *Hôtel MONTLOUET* ». De 1772 à 1789 la maison fut habitée par le Vicomte DE ROQUEFEUIL MONTPEROUX puis, en 1790, considérée comme « *bien national* » elle fut louée à des particuliers. En 1799, lorsqu'Abraham CHAPPE s'y installa, elle était occupée par Antoine-Denis DUBOIS, charcutier de son état, et par un certain LAROME, marchand colporteur, forcément de passage<sup>50</sup>. En 1803, Mairie, Marine et Hospice voulurent procéder à un partage induisant des échanges de terrains



<sup>47</sup> Portrait d'Abraham CHAPPE ... et en filigrane page 37 : d'après celui conservé à la Bibliothèque du Ministère des PTT.

<sup>48</sup> Son parrain fut son frère Claude, sa marraine sa sœur Marie-Marthe. Tous deux n'avaient que dix ans.

<sup>49</sup> En fait il fut absent de Brest de novembre 1802 à juillet 1803, remplacé par **Mathieu-Xavier DURANT**. Il ne retrouvera le grand port du Ponant que pour un mois, le temps de passer le relais à **Jean-François LEFEBVRE**.

<sup>50</sup> Il y avait de la place : sept grands appartements !

mais le Conseil d'Etat s'y opposa. CAFARELLI, Préfet maritime, décida alors de revenir aux anciennes pratiques. Le bail de DUBOIS fut cassé et l'on fit revenir les officiers de Marine. Jacques-Rémy MAINGON tout d'abord. Capitaine de vaisseau, professeur d'hydrographie et de mathématiques, qui trouva la mort en avril 1809, sur *l'Aquilon*, dans l'affaire des brûlots de l'île d'Aix. Louis-Jean-Baptiste LE COUPE ensuite, contre-amiral. A l'expiration de l'usufruit l'Hospice Civil revendiqua, contre la Marine, la propriété pleine et entière du bien. En septembre 1836, la Cour Royale de Rennes lui donna raison. En décembre 1839 l'Hospice Civil céda la « *Maison MONTLOUET* » à la ville de Brest. On construisit à son endroit une école que l'on appela, juste retour des choses, « *école de l'ISLE DE KERLEAU* ».

Brest a la chance d'avoir son « *Plan-relief*<sup>51</sup>, une maquette réalisée vers 1811, peu de temps donc après le passage d'Abraham CHAPPE. Le clocher de l'église Saint Louis n'est malheureusement plus là mais cette maquette donne une vision assez réaliste du quartier dans lequel travailla le plus jeune des frères CHAPPE. L'Hôtel MONTLOUET est parfaitement visible. J'ai numéroté quelques bâtiments, places, rues, en indiquant : parfois les anciens noms, parfois ceux de la période révolutionnaire et/ou ceux de 1811.



Eglise Saint Louis (1) – Hôpital de la Marine (*ancien séminaire des Jésuites*) (2) – Place MONTLOUET (*Ancienne Place au Pain*) (3) – Hôtel MONTLOUET (*DE L'ISLE DE KERLEAU*) (4) – Verger de l'Hôtel MONTLOUET (5) – Cabane d'Etienne ANTOIS (6) – Place Saint Louis (*du Temple*) (7) – Rue de Kéravel (*du Peuple*) (8).

<sup>51</sup> Plan-relief de la ville de Brest – Détail - Musée des Plans-Reliefs – Hôtel National des Invalides – PARIS. Construit en 1811 à la galerie des Plans-Reliefs par les BOITARD, topographes, PIVOT et BARBY, modeleurs, sous la direction de Guislain GENGEMBRE, chef des Travaux, puis de BONNET, conservateur. Photographie de C.CARLET



Eglise Saint Louis (1) – Hôpital de la Marine (*Ancien séminaire des Jésuites*) (2) – Place MONTLOUET (*Ancienne Place au Pain*) (3) – Hôtel MONTLOUET (*DE L'ISLE DE KERLEAU*) (4) – Verger de l'Hôtel MONTLOUET (5) – Cabane Etienne ANTOIS (6) – Rue de Kéravel (*du Temple*)(8) – Marché aux Toiles (10).



Eglise Saint Louis (1) – Hôpital de la Marine (2) – Place MONTLOUET (3) – Hôtel MONTLOUET (4) – Verger de l'Hôtel MONTLOUET (5) – Cabane Etienne ANTOIS (6) – Rue Saint Louis (*du Temple*)(9) – Rue Guyot (*des Vétérans*) (11).

# Places et cabanes

L'environnement immédiat d'Abraham CHAPPE ce furent d'abord des places, celle de Saint Louis mais surtout la petite place MONTLOUET qu'il traversait très souvent afin de rejoindre le télégraphe installé sur le clocher tout proche. La place Saint Louis (*place et perron*) avait la particularité d'être couverte de cabanes : bouchers, charcutiers, marchands de vin et de légumes, fripiers .... 34 en novembre 1800. Sur la Place MONTLOUET il n'y avait que deux cabanes qui s'adossaient à l'église. Toutes versaient un loyer à l'Hospice Civil. Ces cabanes n'étaient que « *tolérées* » et pouvaient être détruites, à tout moment, sur ordre de la Municipalité.



L'une des cabanes de la Place MONTLOUET était louée à René-François MESFRAI<sup>52</sup>, l'autre à Etienne ANTOIS<sup>53</sup> (*Ci-contre, à gauche*). Tous deux étaient gardes à la mairie de Brest<sup>54</sup>. Leurs femmes tenaient petit commerce. Madame MESFRAI était *fripière*, Madame ANTOIS *gargotière*.



## René-François MESFRAI

Uniforme de *garde de police* reconstitué d'après les indications données par le Conseil Municipal de Brest le 25 Septembre 1800

Entre ces deux cabanes il y avait le logement du sonneur de cloches auquel on accédait par une grande porte. Il faudrait plutôt, d'ailleurs, parler de caveau. Situé au-dessous du niveau de l'église il donnait accès à la tour et n'était éclairé que par une toute petite fenêtre<sup>55</sup>. L'endroit était fort sombre ... et fort peu confortable. Est-ce là que s'installa Joseph ROUDAUT, le gardien du télégraphe, en 1799 ? Probablement. Toutes les cloches revenues, on fit revenir le sonneur mais le confort ne s'améliora guère, en témoigne cette lettre de Monsieur LE GUEN-KERNUZON, marguillier de Saint Louis, en date du 15 mai 1832 : « *J'ai fait faire au logement du sonneur de cloches de Saint Louis des réparations intérieures pour le rendre plus salubre mais j'ai vu qu'elles ne suffisaient pas et que la position de la porte au milieu du logement en augmentait beaucoup l'humidité étant obligé de la laisser ouverte pour le passage du télégraphe et de la tour et même pour obtenir du jour car la petite croisée qui existe est ordinairement masquée par un lit qu'on ne peut pas facilement placé ailleurs. Cet inconvénient disparaîtra en faisant de la porte actuelle une croisée et en plaçant la porte à la place de la petite croisée ...* ».<sup>56</sup>



A gauche la cabane d'Etienne ANTOIS, qui abritait une gargote ; à droite celle de François MESFRAI. Entre les deux l'entrée du logement du sonneur de cloches (*porte et petite croisée*) qui donnait accès à la tour et au télégraphe.

<sup>52</sup> Né à Saint-Mathurin-Sur-Loire (*Maine et Loire*). Il fut aussi marchand fripier et vitrier. Le 4 juin 1783 il épousa Marie-Françoise LE VOURCH.

<sup>53</sup> Né à Venterol (*Drôme*). Il était tambour. Le 22 juillet 1792 il épousa Marie-Josèphe PONT.

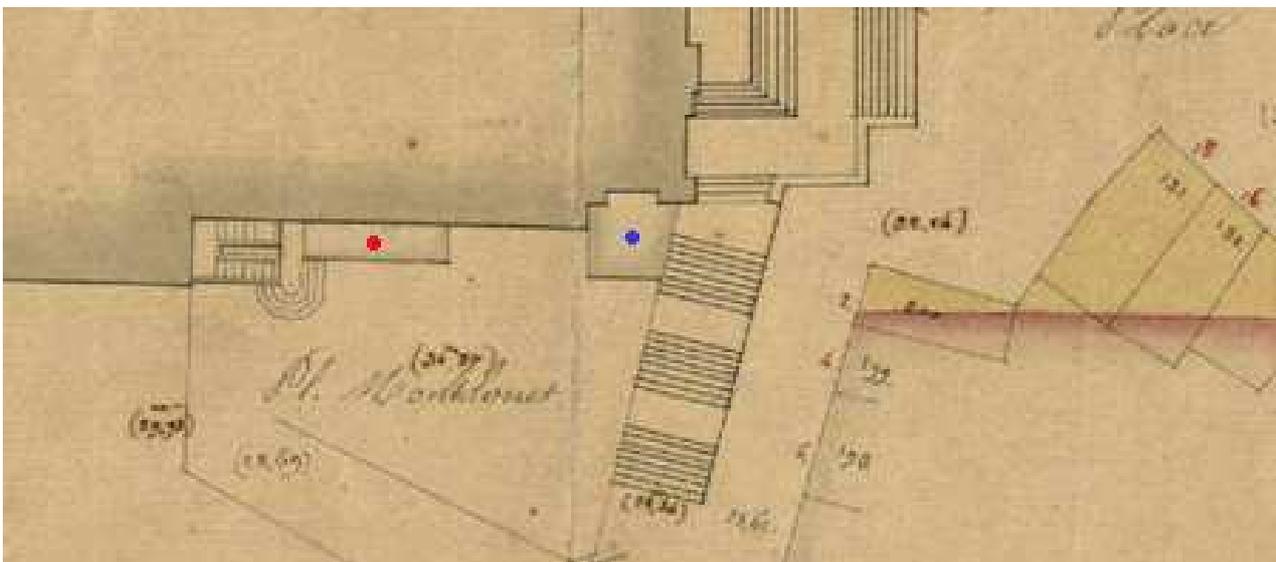
<sup>54</sup> Une délibération du conseil municipal du 3 février 1801 nous apprend que la ville employait 12 gardes dont un chef (*en 1800 : Joseph TOUREL*), 9 au bureau de Police, 3 à la Mairie. Ils logèrent un temps dans les locaux de la Mairie mais de graves excès, qui allèrent jusqu'à des débuts d'incendies, décidèrent les autorités à les obliger à loger en ville.

<sup>55</sup> A l'intérieur de l'église, à l'entrée de la tour, il y avait une grande et belle horloge.

<sup>56</sup> On trouve, aux Archives Municipales de Brest, un plan de cette transformation.

En juillet 1799 le citoyen VAVASSEUR, tailleur d'habits, propriétaire d'une cabane sur le perron de l'église Saint Louis, obtint l'autorisation d'agrandir son échoppe jusqu'à la lucarne de l'église<sup>57</sup>. On l'autorisa aussi à y installer un poêle. Un peu plus d'un an plus tard, en septembre 1800, la Mairie dut revoir sa copie<sup>58</sup> : « ... Vu le rapport fait par le citoyen LAMARTINIÈRE que le citoyen VAVASSEUR avait établi dans l'intérieur de cette échoppe un poêle dont la fumée gâte le portail du temple et qui peut occasionner un incendie dont il serait difficile d'arrêter les progrès et suites pour le voisinage des autres échoppes et du temple lui-même ... le citoyen VAVASSEUR fera enlever de suite le poêle établi dans son échoppe ; défense lui sera faite de le rétablir sous peine d'amende au profit de l'Hospice ». Abraham CHAPPE est-il intervenu afin que ses télégraphistes ne meurent pas brûlés ou asphyxiés ? Pas du tout impossible.

Par arrêté municipal du 27 décembre 1832 toutes les cabanes de la ville furent détruites, sauf celles de la place MONTLOUET. Les locataires se succédèrent. En 1842 la cabane d'Etienne ANTOIS était occupée par la Veuve BELLANGER, marchande de vin, et par Charles BOURCIER, armurier au port<sup>59</sup>. A cette date, la famille MESFRAI habite toujours sa maisonnette. Le 7 juillet 1849, Monsieur BARON DE MONBEL, Président de la Fabrique de Saint Louis adressait un courrier au Maire de Brest, courrier dans lequel il dénonçait des problèmes d'humidité et des troubles de voisinage : « ... Comme ces constructions n'ont été établies sur la voie publique que par tolérance de la ville, ainsi que nous l'a assuré l'architecte de la Fabrique, qu'elles nuisent aux fondations de l'église et qu'il n'est pas décent qu'un Bouchon soit établi aussi près du lieu où se réunissent journallement les fidèles pour prier sans s'exposer souvent à se trouver en contact avec des hommes pris de vin ... ». Mais les deux cabanes ne furent pas détruites car en 1864 elles figurent toujours sur la plan d'alignement dressé par POULIQUEN (Ci-dessous).



**PLAN D'ALIGNEMENT DE LA VILLE DE BREST - POULIQUEN - 1864 - Détail - AMB (5Fi00659)**  
**Point rouge la cabane d'Etienne ANTOIS - Point bleu la cabane de François MESFRAI**

<sup>57</sup> AMB : 1 D 2/7

<sup>58</sup> AMB : 1 D 2/7

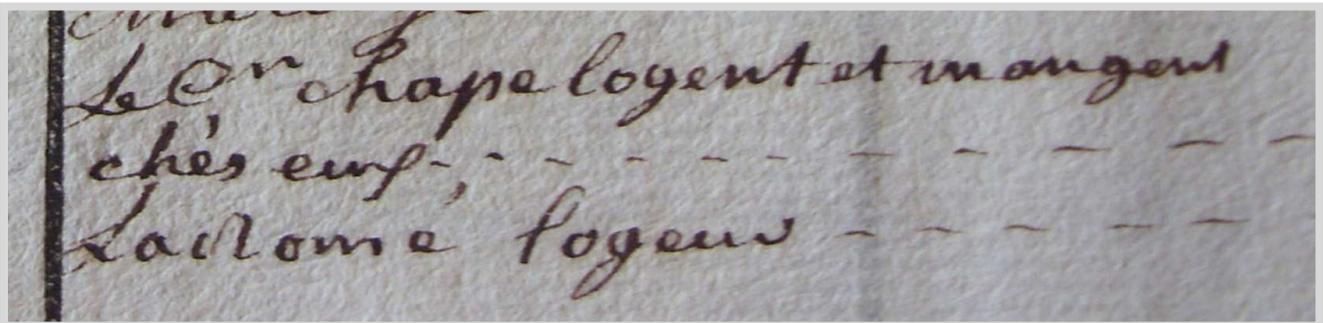
<sup>59</sup> Né le 01/12/1801 à Charleville (Mézières), fils de Rigobert BOURCIER, graveur-armurier, et d'Elisabeth MABILLE. Parent à Jean-Rigobert BOURCIER qui fut agent télégraphiste au poste de Saint Malo (voir Page 36). En 1832, il participe à « l'expédition du Portugal ». Rapatrié à Brest sur le trois-mâts « L'Isambert ». Le 15 juin 1835 il épouse Jeanne GUYADEUR (31 Rue du Bras d'Or). Le 21 Avril 1841 il épouse Monique HEBERT, fripière (Place Montlouet). Décède à l'hospice civil le 12 mai 1874.

# Le quotidien d'Abraham

L'hôtel MONTLOUET était une grande demeure. En plus d'y loger et de partager ses repas avec la famille DUBOIS, Abraham CHAPPE y a-t-il installé sa table travail ?



Un directeur avait fort à faire. Il était le seul à posséder le vocabulaire, le seul à pouvoir traduire les dépêches. Gros travail ... et grosse responsabilité. Il fallait traduire les messages qui arrivaient de Paris et préparer ceux qui partaient dans l'autre sens. Lorsque la météo était favorable<sup>60</sup> nul doute que la journée d'un directeur devait être fort chargée<sup>61</sup>. Des piétons et des estafettes se chargeaient parfois de porter les dépêches mais, nous l'avons vu, lorsque l'affaire était d'importance, Abraham CHAPPE n'hésitait pas à aller au-devant des autorités. A la fin de la journée ne pas oublier de mettre le vocabulaire en lieu sûr.



Le citoyen CHAPPE chez les DUBOIS  
Recensement de la ville de Brest (AMB - 1F 23)

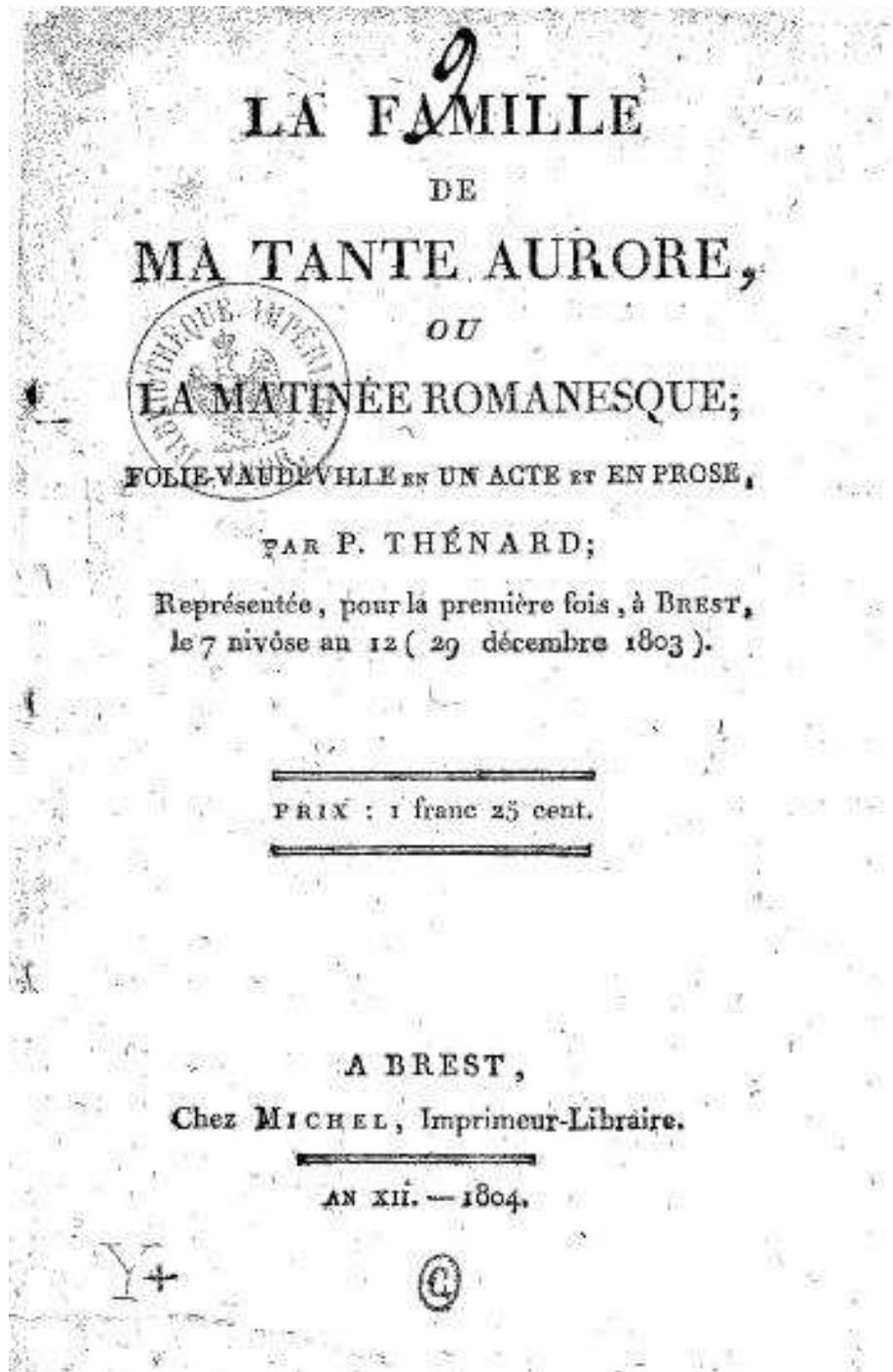
En lien avec ses inspecteurs il avait également en charge toute la partie financière et administrative. Abraham CHAPPE avait une forte personnalité. Sans doute a-t-il peu délégué. Bien que très dépendant de son travail de transcription je l'imagine volontiers chevauchant de temps à autre jusqu'aux postes les plus proches : Saint Divy, La Martyre, Lampaul ... Sa vie de célibataire, entièrement dévouée à la Télégraphie, lui a-t-elle laissé le temps d'aller au théâtre, de flâner sur le cours d'Ajot ou de se faire inviter à quelques tables d'officiers ? Parallèlement à la direction brestoise il poursuivait activement, avec ses quatre frères, le développement de la « Maison CHAPPE ». Il s'absenta de Brest de novembre 1802 à juillet 1803 et définitivement en août 1803.



La Tour Tanguy

<sup>60</sup> La transmission fut souvent interrompue par le mauvais temps.

<sup>61</sup> Nous évoquerons le vocabulaire dans le dernier chapitre de cet ouvrage.



Pièce de théâtre représentée à Brest en 1803  
Source : GALLICA - BNF - Département littérature et art - YF 11998 - DP

# Brest Saint Louis<sup>62</sup>



---

<sup>62</sup> Eglise Saint Louis, vue de la Place Monlouet. D'après le plan d'élévation du Musée des Plans et Reliefs – Hôtel des Invalides - Paris

En 1944, ruine au milieu de ruines, l'église Saint Louis agonise : quelques pans de murs, un escalier, quelques statues ... A l'instar d'une bonne partie de la ville les bombardements ont eu raison de cet édifice dont la construction avait été décidée en 1688 et qui s'était étalée sur près d'un siècle. Les principaux architectes en furent GARANGEAU, FREZIER, MAURY, BESNARD. L'allure aurait pu en être différente, surtout celle du clocher. BESNARD aurait voulu le coiffer d'un dôme surmonté d'une grande croix mais des problèmes de tassements le firent renoncer. L'histoire de Saint Louis c'est aussi « *l'imbroglia* » entre la ville et les RP Jésuites<sup>63</sup>, et les chaos de la Révolution. Comme ailleurs, la Constitution Civile du Clergé marqua le début des divisions, des exils et des emprisonnements. En décembre 1793 le représentant en mission JEAN BON SAINT ANDRE proclame le culte de la « *Déesse Raison* ». Il lui faut un « *Temple* ». Ce sera Saint Louis. Le 30 décembre, un terrible saccage y a lieu : tableaux lacérés, tombeaux profanés ... En janvier 1794 un plancher viendra diviser en deux l'édifice. Le haut servira d'hôpital et le bas de « *Temple* ». En fait, la partie inférieure servira un peu à tout : élections, réunions décadaires, logement pour les soldats ... En 1797 le plancher est détruit et le culte catholique à nouveau autorisé mais les troubles continueront. Même le Concordat ne parviendra pas à ramener le calme car en février 1803 les économes de Saint Louis écrivent à la Mairie<sup>64</sup> que : « *le scandale, l'impiété et les irrévérences qui se commettent dans cette église sont à leur comble et qu'il est instant de faire cesser le trouble qui y règne* ». Ce n'est que sous l'Empire que l'édifice semble avoir retrouvé un peu de paix et de sérénité.<sup>65</sup>

Le clocher de Saint Louis culminait à 40 mètres au-dessus du sol,<sup>66</sup> 80 mètres au-dessus du niveau de la mer<sup>67</sup>. Il servait aussi de repère géodésique. Nous possédons peu de représentations du télégraphe. L'une des plus anciennes est le plan d'élévation conservé au Musée des Plans et Reliefs, à Paris (*Ci-dessous*). Il donne une assez bonne idée de la structure, les ouvertures, les balustrades ...



Plan d'élévation de l'église Saint Louis – Musée des Plans et Reliefs – Hôtel des Invalides – Paris (T3 cah 001)  
En médaillon, l'église au début du XXème Siècle (AMB – 3Fi 019 020).

<sup>63</sup> Les travaux pâtirent beaucoup de ce feuilleton juridique qui dura jusqu'en 1742, date à laquelle les droits de la ville furent enfin reconnus. La construction put alors reprendre de façon plus sereine.

<sup>64</sup> Prosper LEVOT : « *Histoire de la ville de Brest sous le Directoire et le Consulat* ». Page 112.

<sup>65</sup> En 1819 et 1826 de nouveaux troubles éclateront à l'occasion de Missions prêchées dans la ville.

<sup>66</sup> Il devait en faire 50 au départ.

<sup>67</sup> 80,832 m très précisément ! ... mesure prise par rapport au « *niveau moyen de la mer dans le bassin du port de Brest* », 4,421 m en 1840. Relevé par FILHON, ingénieur hydrographe, entre 1837 et 1840.

En novembre 1793, contrairement aux autres clochers brestois, celui de Saint Louis conserva quelques cloches, trois sur six<sup>68</sup> : celle qui servait à convoquer le Conseil Municipal, celle du beffroi et celle qui autrefois sonnait l'heure (*sans les battants*).<sup>69</sup> Si les télégraphistes chargés d'émettre et de recevoir les dépêches devaient rester toute la journée dans leur pigeonnier ce n'était pas le cas des autres employés. Il est donc juste d'imaginer de fréquents va-et-vient entre le clocher et quelques autres lieux : hôtel MONTLOUET, Mairie, Sous-préfecture, Préfecture maritime ... Joseph ROUDAUT veillait.

Deux affaires, survenues à deux ans d'intervalle, nous fournissent d'autres éléments. Le 25 novembre 1800 Abraham CHAPPE écrit au Maire de Brest<sup>70</sup> : « *Depuis le dernier ouragan qui a découvert en partie les bas-côtés de la tour Saint Louis les escaliers en pierre sont continuellement remplis d'eau et presque impraticables. Veuillez, je vous prie, en informer les personnes chargées de ces réparations ; d'autant plus urgentes que la grande quantité d'eau qui séjourne sur les voûtes de l'église peut occasionner quelques événements fâcheux* ». L'affaire survenait juste au moment où la Télégraphie passait du Ministère de la Marine à celui de l'Intérieur. Mais certaines autorités, la préfectorale en particulier, ne semblaient guère au courant de ce changement<sup>71</sup>. On assista donc à un exercice de « *patate chaude* » entre les deux administrations. Au final ce fut l'Intérieur, confirmé nouveau maître des lieux, qui prit en charge les réparations.<sup>72</sup>

Deux ans plus tard, en juillet 1802, lors de l'installation de nouvelles cloches, et pour faciliter cette opération, les économes de la Fabrique démontèrent l'escalier qui montait au télégraphe et le remplacèrent par des échelles. Une initiative qu'Abraham CHAPPE ne tarda pas à dénoncer. Il écrivit, au Préfet cette fois<sup>73</sup> : « *Citoyen Préfet, depuis quelque temps, les économes de l'église Saint Louis à Brest dérangent à chaque instant les escaliers qui conduisent au télégraphe et croient probablement pouvoir le faire sans m'en informer, ni même si ceux qui sont chargés de ce service pourront monter au télégraphe car les échelles par lesquelles ils prétendent nous tracer un chemin sont telles qu'on ne peut y monter sans les plus grandes précautions. Il est vrai que l'établissement de cloches ne peut souffrir d'obstacles mais le Gouvernement a fait des dépenses pour nous faire des escaliers commodes et les moyens de monter au télégraphe. Ne serait-il pas juste que ceux qui ont cru pouvoir détruire cet escalier pour l'établissement des cloches fussent obligés d'en reconstruire de nouveaux assez commodes pour monter au télégraphe avec autant de facilité qu'auparavant et je crois, d'après la disposition des nouvelles cloches, que pour parvenir au but il faudrait construire un escalier tournant d'environ 15 pieds de hauteur ou bien disposer les cloches de manière à ne pas déranger nos escaliers ce qui aurait lieu si on l'eût désiré. Signé, Abraham CHAPPE* ». Le directeur du Télégraphe eut finalement gain de cause et ordre fut donné au citoyen DERRIEN, architecte, de procéder à la reconstruction de l'escalier.

Une toute autre affaire eut lieu en août 1816. L'habitude avait été prise de placer un drapeau blanc au sommet de la tour. Un jour, celui-ci disparut. Quelques brestois, croyant que la responsabilité lui incombait, prirent à partie le directeur du Télégraphe, François-Auguste DE VIMONT. Celui-ci écrivit au maire en lui demandant d'informer lesdits administrés qu'il n'était pour rien dans cette disparition et que d'ailleurs le hissage dudit pavillon ne dépendait pas de lui.

<sup>68</sup> **Abbé Hervé CALVEZ** : « *Petit manuel paroissial de Saint Louis de Brest* », page 110.

<sup>69</sup> A quoi pouvait bien servir une cloche sans battants !

<sup>70</sup> **AMB**

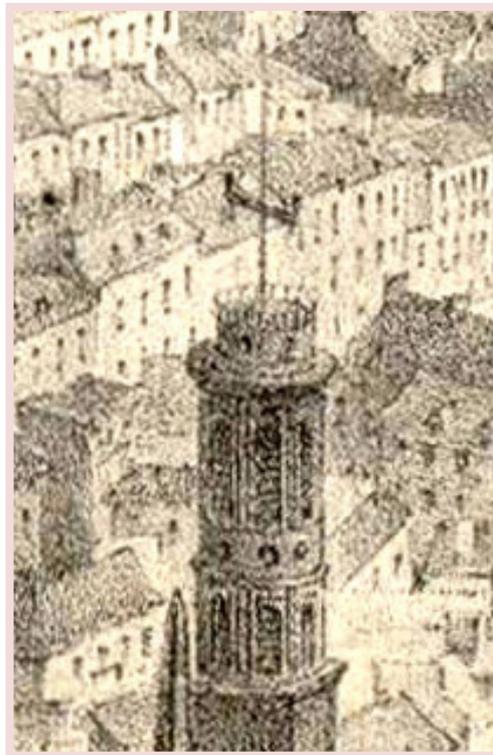
<sup>71</sup> **ADF** : 1M1, Page 126

<sup>72</sup> La maîtrise de la ligne par la Marine n'aura donc duré qu'un peu plus de deux ans.

<sup>73</sup> **AMB**

Du haut de leur perchoir, pendant cinquante cinq ans, les télégraphistes eurent tout le temps d'admirer le paysage. Il nous est difficile aujourd'hui d'imager les panoramas d'antan mais en 1911 ils ne devaient pas être si différents de ceux de la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. En 1911, dans le Bulletin de la Société Académique de Brest, A. DE LORME écrivait : « ... **Il y reste tout au loin, comme autrefois, la rade ensoleillée, admirable à voir, puis, en se tournant vers le nord, on découvre l'immense arsenal, la tête des marais de Saint Renan, Guilers, Bohars, leurs flèches, leurs bois et leurs châteaux ; puis, sur la droite, la flèche élancée et les pittoresques hauteurs de Lambézellec qui se perdent dans les bleus horizons. Un tel panorama vaut bien l'ascension d'un escalier de 200 marches ...** ».

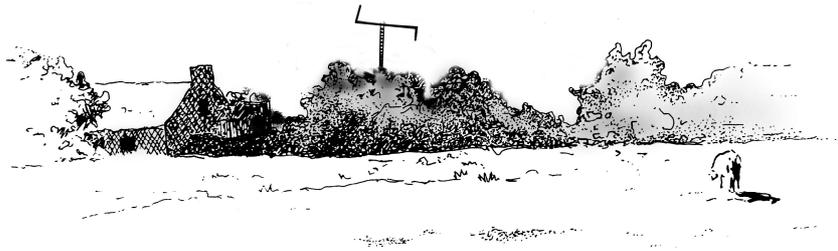
Le premier août 1849 le Conseil municipal de Brest, réuni sous la présidence de BIZET, Maire, décidait : « *Le Conseil donne son approbation au devis de la démolition de l'ancien pavillon des guetteurs télégraphiques et au projet de paratonnerre<sup>74</sup> à établir en remplacement du mât du pavillon.* » Fin du télégraphe de Saint Louis.



**Le clocher de l'église Saint Louis avec le pavillon des guetteurs.  
Gravure de GUESDON - Détail - AMB (4F10001)**

<sup>74</sup> L'époque était aux paratonnerres. Ils fleurissaient un peu partout. Avant qu'ils ne soient installés de nombreux clochers furent victimes de la foudre.

# Kerfautras



Le second télégraphe brestois fut construit sur les hauteurs de Kerfautras. Voici la description qu'en fit l'avocat Gilbert VILLENEUVE en 1828<sup>75</sup> : « *après le lieu-dit Le Pont Neuf, on monte par une pente assez douce jusqu'à un plateau d'un quart de lieue de longueur, nouvellement pavé, et qui se termine au télégraphe. Le second poste de la ligne Paris-Brest est vraiment d'une construction plus que mesquine pour une grande route et si près de Brest. Sans faire précisément un édifice du genre monumental il semble que l'Administration eût pu bâtir quelque chose de mieux en conciliant le goût avec l'économie* ».

Sur la genèse du télégraphe nous possédons peu de documents. Ceux que j'ai retrouvés permettent de conclure qu'un poste a été construit dès 1798.

Le premier document est une lettre de l'Intendant de la Marine DE NAJAC<sup>76</sup> au Général Henri D'ORAISSON<sup>77</sup>, Commandant de la place. Cette lettre est datée du 16 novembre 1799<sup>78</sup> : « **Citoyen Général, l'ingénieur en chef des bâtiments civils de ce port est devant le cas de faire transporter à Kerfautras les matériaux nécessaires aux réparations du télégraphe. Le commissaire des guerres BOUTEILLER lui a promis plusieurs fois des voitures qui peuvent être employées à ce transport. On n'a pas pu encore les lui procurer. Je désirerai bien, citoyen général, que vous puissiez les faire remettre à sa disposition, vu l'importance de ces travaux et j'en serai très reconnaissant.** »

Un peu curieux tout de même que le télégraphe se soit trouvé dans un tel état, sept mois seulement après la mise en service de la ligne ! Il semble avoir été construit « *à la va-vite* ». Ce document rejoint en tout cas la description de VILLENEUVE qui parle d'un bâtiment fort mal construit. Doit-on en conclure, connaissant ses qualités de bâtisseur, que Charles-Henri SORDI n'a pas œuvré ici ? Est-ce une nouvelle preuve des « *cafouillages* » qui présidèrent à la construction de certains postes ou de certaines parties de ligne ?<sup>79</sup>

Le second document est une lettre du Directeur des Domaines Nationaux au Préfet du Finistère. Elle est datée du 5 octobre 1803<sup>80</sup> (*12 Vendémiaire An 12*). Elle nous apprend qu'en 1798 Jean-Baptiste TOUROT « *Cadet* »<sup>81</sup> offrit un terrain pour le service du télégraphe. Jean-Baptiste TOUROT « *Cadet* » possédait en effet une ferme et quelques terres au lieu-dit « *Park ar Cherch* », sur la commune de Lambézellec. Cette petite exploitation était tenue depuis près d'un siècle par la famille POTIN et en 1802 un certain Jean POTIN y semait encore son avoine<sup>82</sup>. C'est sans nul doute sur l'un de ces terrains que fut bâtie une maison pour le service du télégraphe. En 1803, cette maison ne servant plus, le citoyen TOUROT en réclama le remboursement ou à défaut la jouissance provisoire. La municipalité de Lambézellec appuya sa requête.

<sup>75</sup> Gilbert VILLENEUVE : « *Itinéraire descriptif du Département du Finistère* » - Page 65 – AMB Fig/26. Cité par Monsieur Gérard CISSE dans « *les cahiers de l'Iroise* », N°188.

<sup>76</sup> Benoît-Georges DE NAJAC fut en poste à Brest du 13 /07/1798 au 23/07/1800.

<sup>77</sup> SHM BREST : 1E 621

<sup>78</sup> 25 Brumaire An 8

<sup>79</sup> Certains documents montrent en effet qu'entre la Marine et les équipes de Sordi maîtrise d'œuvre et responsabilités furent souvent mal définies. Des problèmes identiques se poseront deux ans plus tard, lorsque la ligne passera du Ministère de la Marine à celui de l'Intérieur.

<sup>80</sup> ADF : 3 Q 8

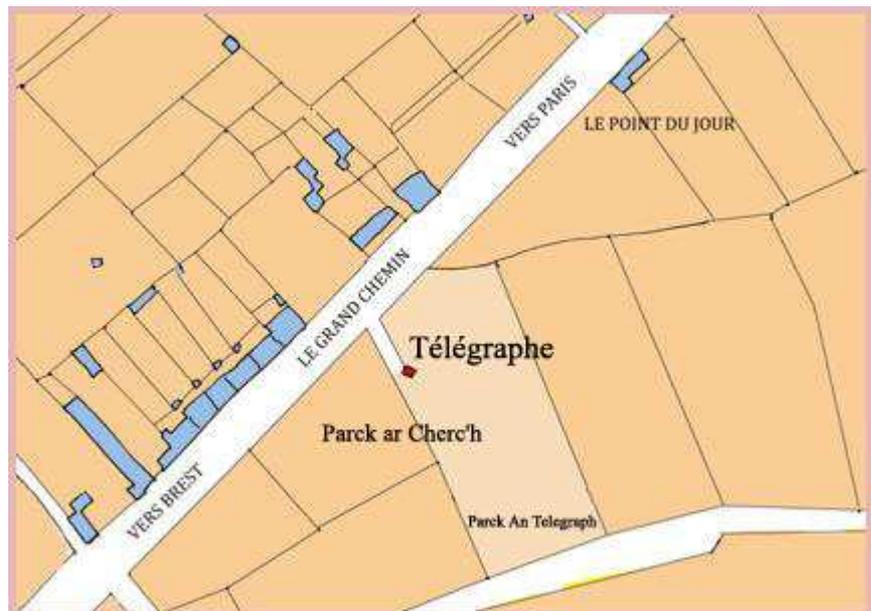
<sup>81</sup> Il s'agit de Jean-Baptiste TOUROT-DESPREZ dit « *Cadet* », né à Brest en 1750, caissier de la Marine, frère cadet de Jean-Baptiste TOUROT dit « *Ainé* » (1737-1809), qui fut maire de Brest à deux reprises. Tous deux étaient les fils d'Yves TOUROT, maître orfèvre. Retiré à Crouy-Sur-Ourcq (*Seine-et-Marne*) Jean-Baptiste TOUROT-DESPREZ y décèdera, rue du Cygne, le 21 septembre 1807. Sa fille, Marie-Virginie, épousera Alexandre MASSARD, fils de Jean MASSARD, célèbre graveur de la place de Paris et graveur lui-même

<sup>82</sup> A la mort de Jean-Baptiste TOUROT-DESPREZ cette ferme revint à son fils, Yves-Jean-Hyppolite. En octobre 1816, elle était toujours tenue par la famille POTIN (Yves) mais le 21 octobre 1816 elle fut vendue à la bougie au profit de Jean-Baptiste LAURENT, brasseur, pour la somme de 3380 francs (AMB – M 235 / 1).

Voici un le contenu de cette lettre : « **Par une pétition du 9 Brumaire An 10 (31 octobre 1801), le Citoyen Jean-Baptiste TOUROT, cadet, de Brest, réclame le remboursement de la valeur du fond de la seule maison qui fait l'objet de votre lettre du 11 courant. Dans le cas contraire il en demanderait la jouissance provisoire. Il voulait sa demande, sûr que cette maison avait été bâtie pour le service du télégraphe dans un champ situé commune de Lambézellec dont il est propriétaire. La municipalité fut consultée et dit dans son avis qu'il paraissait que la maison avait été construite sur le terrain du citoyen TOUROT ce qui, disait-elle, semblait nécessiter qu'on lui en payât le prix. Si la maison dont il s'agit n'est plus susceptible d'être occupée par le télégraphe j'estime qu'il serait de justice d'en laisser la libre disposition à Monsieur TOUROT. Je pense cependant, par les motifs décrits dans les avis que j'ai trouvé sur cette affaire le 7 Fructidor An 6 (24 aout 1798) et 4 Ventôse An 10 (23 février 1802) au N° 3677 qu'il conviendrait de consulter préalablement le Ministre de l'Intérieur.** »

Des références de dates qui parlent d'elles-mêmes. Mais cette lettre soulève de nombreuses questions. Cette maison était-elle le télégraphe lui-même ? Les termes employés incitent à répondre par la négative. S'il ne s'agit pas du télégraphe, à quoi pouvait-elle servir ? Logement pour les stationnaires ? Corps de garde pour les soldats ? Pourquoi ne sert-elle plus ? A-t-on momentanément délaissé le télégraphe de Kerfautras pour le réactiver quelques années plus tard (1811<sup>83</sup>) ? Pourquoi alors trouvons-nous un télégraphiste (Hervé THEVEN) au bord du grand chemin, à Lambézellec, dès 1801 et dans les années qui suivirent ? Il nous faudrait d'autres éléments. Malgré tous mes efforts je ne suis pas parvenu, pour l'instant, à retrouver les courriers adjacents. Ils pourraient nous éclairer utilement.<sup>84</sup>

Le télégraphe de Kerfautras était placé un peu en retrait du grand chemin, légèrement en contrebas de la ferme dite du « Point du jour », au lieu-dit « Park ar Cherc'h »<sup>85</sup>. C'est le cadastre de 1834 qui nous l'apprend. Et pour être encore plus précis : *commune de lambézellec, section D, dite « Des Glacis », N° 310, Télégraphe, Domaine de l'Etat, 99 centiares, non-imposable.*



Après l'arrivée de la télégraphie électrique il sera transformé en prison et sera finalement détruit en 1863. On trouve dans la délibération du conseil municipal de Lambézellec du 15 novembre 1863 le passage suivant : « *L'ancien bâtiment du télégraphe qui servait de prison communale a été récemment démoli pour faire place à de nouvelles constructions ...* ». Reste une « *Rue du Télégraphe* ».

<sup>83</sup> Date communément admise pour la mise en service du télégraphe de Kerfautras.

<sup>84</sup> Ma conviction est que ce télégraphe a fonctionner sans interruption de 1799 à 1853.

<sup>85</sup> Le lieu-dit « Park ar Cherc'h » (« le champ de l'avoine ») regroupait un certain nombre de parcelles : *park bihan, park trihorn, park ar piler ruz, park ar jardin nevez ...* Celle qui jouxtait le télégraphe prit tout naturellement le nom de « *Park an télégraph* », N° 315 sur le cadastre.

# La Maison HALLIGON



*Halligon*

Le troisième télégraphe brestois fut installé sur le toit de la maison dite « *HALLIGON* ». Un nom qui appelle quelques explications. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle cette maison fut d'abord appelée « *Hôtel de l'Empereur* ». En mai 1772 le Duc de Chartres, futur Duc d'Orléans<sup>86</sup>, futur Philippe Egalité, y descendit lors de sa visite à Brest.<sup>87</sup> L'hôtel changea ensuite de nom pour prendre celui d'« *Hôtel du Grand Monarque* ».

Sous la Révolution il devint un temps « *Hôtel de la République* » puis retrouva son ancien nom. Il fut longtemps tenu par un certain PICARD, lieutenant de vaisseau. On l'appelle désormais « *Chez PICARD* ». Et quand le gérant change, quand bien même il s'appelle MALLET ou LE ROUX, on continue à dire « *Chez PICARD* ». <sup>88</sup> L'établissement devient un hôtel-auberge d'une douzaine de chambres qui doit partager les lieux avec des particuliers et des commerçants. Les Messageries s'y trouvent bien, sous la férule de Monsieur LECOQ. La place des Portes était l'un des endroits les plus animés et les plus bruyants de Brest. Il faut s'imaginer les ballets d'attelages, diligences, fiacres, charrettes<sup>89</sup>, la foule se pressant aux portes les jours de foire, foule paysanne, parlant breton, dont les accents trahissent les paroisses d'origine, Plabennec, Guipavas ... des accents qui se mêlent à ceux des soldats lorrains ou marseillais, venus des cantonnements et qui passent, par centaines, pour s'embarquer sur les vaisseaux. Si l'on en croit CAMBRY l'on pouvait aussi entendre, de temps à autre, un petit air de cornemuse.

La maison appartenait à la famille LE COAT DE SAINT HAOUEN.<sup>90</sup> En 1818, la Municipalité de Brest, invoquant le mauvais état des façades, ordonna à l'architecte-voyer de dresser procès-verbal puis, estimant que le bâtiment constituait un danger pour les passants, fit injonction au Baron de SAINT HAOUEN de le détruire. Le plan d'alignement le prévoyait<sup>91</sup>. Le Baron contesta ... et l'on plongea dans l'imbroglio juridique<sup>92</sup>. Finalement la maison fut mise à l'adjudication publique et le 15 mars 1826. François-Victor Julien HALLIGON<sup>93</sup> en devint propriétaire pour la somme de 34900 francs. L'affiche de l'adjudication (*premier lot*) donne une description très précise des lieux :

**« Une grande maison, à trois étages, avec mansardes au-dessus, couverte en ardoises, ayant sa façade au Levant sur la place dite des Portes de la Ville, portant pour enseigne Hôtel du Grand Monarque, Chez PICARD. Cette maison consiste, au rez-de-chaussée, en une boutique, arrière-boutique, salon, et une grande cuisine, ayant un petit four, fourneau et une dalle en pierre, au-dessous trois caves et deux caveaux ; au premier étage trois chambres et un cabinet ; au second étage, trois chambres et trois cabinets ; au troisième étage, trois chambres et deux cabinets ; au-dessus, quatre mansardes d'attache ; et derrière ladite Maison, une petite cour, où il y a un appentis couvert en ardoises, comprenant un hangar et des lieux d'aisance ; le tout occupé par le Sieur Thomas LE ROUX, dit PICARD, principal locataire, et le Sieur MAISONNEUVE, sellier, son sous-locataire. »**

<sup>86</sup> C'est à la branche des Orléans, branche cadette de la monarchie, que revenait la régence du royaume de France. A ce titre les gens du « *Palais-Royal* » bénéficiaient d'un grand prestige. Partisan d'une monarchie constitutionnelle Philippe Egalité prendra le parti de la Révolution et votera même la mort du Roi, ce qui ne l'empêchera pas d'être guillotiné quelques mois seulement après son royal cousin. Son fils deviendra « *Roi des Français* » sous le nom de Louis Philippe.

<sup>87</sup> Venu en canot de Landerneau il passera six jours à Brest. Sa visite donna lieu à de grandes festivités et à une parade navale. Il repartira comme il était venu, en remontant l'Elorn sur un canot jusqu'à Landerneau.

<sup>88</sup> L'enseigne « *Hôtel du Grand Monarque* » (*Chez PICARD*) s'installera ensuite Rue Saint Yves.

<sup>89</sup> Un peu en contrebas et à droite de l'hôtel, rue du Bois d'Amour, il y avait un grand abreuvoir qui attirait de nombreux attelages.

<sup>90</sup> Et à l'époque qui nous intéresse à Yves-Marie LE COAT DE SAINT HAOUEN (1756-1826). Né à Brest. Il fut commandant de vaisseau, Directeur de son port natal, contre-amiral ... il s'occupa de la partie maritime du camp de Boulogne. Il se consacra également à la conception et à la construction d'un télégraphe, une aventure qui semble avoir détruit et sa santé et sa fortune. Ironie du sort : c'est sur le toit de l'une des ses maisons que sera installé un télégraphe ... CHAPPE, son plus direct concurrent !

<sup>91</sup> Ce plan, qui visait à agrandir la Place des Portes, prévoyait de prendre cinq mètres à l'Hôtel du Grand Monarque, autant dire à le démolir. L'Hôtel du Grand Turc, de l'autre côté de la rue, se retrouva dans la même situation.

<sup>92</sup> Dans une lettre au maire de Brest en date du 5 mai 1825 (AMB - 1 I 213-214) le Baron de SAINT HAOUEN dénonçait une « *conspiration* ».

<sup>93</sup> Né à Saint Brieuc en 1783. Fils d'un avocat à la Cour. Garde-magasin de la Marine. Décède à Brest en 1869. Il fut le père du contre-amiral Julien-Louis-Victor HALLIGON.

Mais le changement de propriétaire ne mit pas fin à l'imbroglio, bien au contraire, l'affaire allant même jusqu'au Roi. Une ordonnance royale du 26 juin 1829 finira par modifier le plan régulateur de la ville de Brest en faveur de François-Victor HALLIGON, sous réserve que celui-ci effectue des travaux de rénovation et refasse entièrement les façades. Ce qu'il fit. « *L'Hôtel du Grand Monarque* » venait d'être sauvé. Désormais appelé « *Maison HALLIGON* », c'est sous cette forme et sous ce nom que plusieurs générations de brestois connaîtront la grande maison de la Place des Portes.<sup>94</sup>

De 1833 à 1844 le Tribunal Civil de l'arrondissement de Brest y installera son siège. Premier et second étage<sup>95</sup>. Les services de la télégraphie, quant à eux, occuperont d'abord cinq pièces au troisième étage<sup>96</sup> puis, à partir du 15 juin 1855, afin de faire face au doublement de la ligne électrique, tout le second étage<sup>97</sup>. En plus d'y travailler François-Auguste DE VIMONT y logea jusqu'à sa retraite, en 1848. Son fils Alfred fit de même après lui<sup>98</sup> ainsi que Monsieur HERISSON DE BEAUVOIR, autre directeur. Le bail de 1855, qui avait été signé pour neuf ans, sera résilié deux ans avant son terme et prendra fin le premier octobre 1862. Voici l'acte qui fut rédigé à cette occasion<sup>99</sup> :

***Résiliation de bail dont la teneur suit : entre le soussigné Monsieur DE VIMONT, Inspecteur départemental du Finistère agissant au nom et pour le compte de l'Etat, et sous la réserve expresse de l'approbation de Monsieur le Directeur général des Lignes télégraphiques, d'une part, et Monsieur HALLIGON, propriétaire à Brest, d'autre part.***

***Monsieur HALLIGON accepte la remise de l'appartement situé Place des Portes et servant à l'établissement du bureau télégraphique. Il consent à la résiliation du bail actuel à partir de la Saint Michel prochaine, premier octobre 1862 moyennant l'exécution des clauses du bail relatives au rétablissement des lieux en bon état et une indemnité d'un semestre, 505 francs, une fois payé le présent.***

**Fait à Brest le 15 mai 1862  
Signé DE VIMONT et HALLIGON**

La Télégraphie quittait donc définitivement la maison HALLIGON pour une maison<sup>100</sup> appartenant en indivision à Mathieu et Jean PITSCH dit PITY<sup>101</sup> et à John BURNETT-STEARS<sup>102</sup>. Elle n'occupera d'abord qu'un rez de chaussée, quelques pièces au quatrième étage,

<sup>94</sup> En 1936 s'ouvrira, du côté de la rue Pasteur (Grand-rue), le « *Café des Arcades* ». La maison HALLIGON sera entièrement détruite par les bombardements de 1944. Les Archives Municipales de Brest possèdent quelques photographies du bâtiment ruiné.

<sup>95</sup> Plus précisément : 2 caves, 3 pièces à l'entresol, 7 pièces au premier étage, neuf pièces au second étage. Loyer : 3000 francs.

<sup>96</sup> Je ne suis pas parvenu à retrouver la date exacte de l'installation mais je pencherai volontiers pour l'année 1833. Les travaux de rénovation s'achevèrent en effet cette année-là et le Tribunal Civil s'y installa. Recherches à poursuivre.

<sup>97</sup> Deux fenêtres furent percées dans la façade donnant sur la grand-rue, l'une en 1853, l'autre en 1855.

<sup>98</sup> Sa sœur Coralie et son beau-frère, Hyppolite PIOGER, y habiteront également.

<sup>99</sup> ADF : 3Q 13329

<sup>100</sup> Le texte (ADF : 3Q 13329) n'indique malheureusement pas la rue mais il dit (*voir page suivante*) que l'un des greniers « *donne sur le Champ de Bataille* ». S'agit-il du 22 de la rue d'Aiguillon qui appartenait en indivision à PITY et à STEARS ? En 1866, Adolphe LE DO, « *employé des télégraphes* », habite au N°24, la maison d'à-côté. Recherches à poursuivre.

<sup>101</sup> Ils étaient les fils de **Padrot PITSCH dit Pierre PITY** (*Vers 1773-1811*), pâtissier originaire du canton des Grisons (*Suisse*). Avec John BURNETT-STEARS ils furent les principaux actionnaires de la « *Compagnie du Gaz de Brest* ». Mathieu en devint d'ailleurs le gérant. Jean, qui fut également agent de change, fut naturalisé français en 1832, Mathieu en 1843.

<sup>102</sup> **John BURNETT-STEARS** : né le 10 février 1811 à Nostrop-Hall (*Grande-Bretagne*). Cet industriel d'origine écossaise fut l'initiateur de la « *Compagnie du Gaz de Brest* ». Il œuvra également à Versailles, à Saumur ... Fera construire le château dit « *de Ker-Stears* », l'actuel Lycée Fénélon. Décède à Saumur le 2 Novembre 1881.

une cave et deux greniers, puis, à partir du premier octobre 1863, tout le premier étage. Voici l'acte qui fut rédigé à cette occasion :

***Son Excellence le Ministre de l'Intérieur d'une part et Messieurs Mathieu et Jean PITSCH dit PITY propriétaires demeurant à Brest d'autre part***

***Il a été arrêté et convenu ce qui suit : savoir Messieurs Mathieu et Jean PITSCH dit PITY donnent à loyer à Monsieur de VIMONT qui l'accepte pour neuf années consécutives qui commenceront à courir le premier juillet 1862 et finiront à pareille époque de 1871 les lieux ci-après désignés destinés à la station télégraphique de Brest, savoir :***

***1° Le Rez de chaussée de la maison que Messieurs Mathieu et Jean PITSCH dit PITY s'engagent à faire approprier suivant les indications et les convenances du service toutes les réparations et créations à faire devant rester à leur charge ainsi que les frais d'éclairage au gaz et les impositions des portes et fenêtres.***

***2° Le premier étage de ladite maison composé de huit pièces plus une cave, deux greniers dont l'un fait face au Champ de Bataille, deux anglaises. Le premier étage précité devant être livré à la date du premier octobre 1863. Messieurs Mathieu et Jean PITSCH dit PITY s'engagent à donner à l'administration dès le premier juillet 1862 quatre pièces au quatrième étage, les caves, greniers et anglaises, ainsi au surplus que le tout se poursuit et comporte sans aucune exception ni retard et conformément au plan ci-annexé signé des parties contractantes.***

***3° Le présent bail est fait aux clauses et conditions suivantes : du premier juillet 1862 au premier octobre 1863 la location sera de dix huit cent francs par année, payable par semestre et dont le montant ne sera exigible que dans les trois mois qui suivront l'échéance du semestre échu. A partir du premier octobre 1863 la location sera portée à trois mille francs également payables par semestre dans les mêmes conditions.***

***4° Le présent bail sera toujours résiliable à la volonté seule de l'Administration en prévenant un mois à l'avance et en payant une indemnité de semestre de loyer.***

***5° Il est bien entendu que les propriétaires s'engagent à ne pas louer les parties de la maison non occupées par l'Administration à des locataires exerçant des professions bruyantes de nature à gêner le service télégraphique.***

***6° Messieurs Mathieu et Jean Pitsch dit PITY s'engagent à livrer les biens en parfait état les parties locatives dès le premier juillet 1862 et autorisent l'Administration à faire tous les travaux utiles à l'établissement pratique du service télégraphique. De son côté l'Administration s'engage, à l'expiration du bail, à les rendre également en bon état et conformément à l'état des lieux qui devra être dressé au moment de l'entrée en jouissance.***

***7° Pour l'exécution du présent acte les parties font élection de domicile dans leurs demeures respectives et en cas de changement de résidence en l'étude de Maître LE DOUSSAL notaire à Brest.***

***Les frais de timbre du présent bail et des quittances trimestrielles de loyer seront supportés par le bailleur***

***Fait en double à Brest le 15 Mai 1862.  
Signé Jean et Mathieu PITY et DE VIMONT***

Quelques années plus tard (1890), devenue « *Postes et Télégraphes* » elle s'installera à l'angle de la rue du Château et de la rue d'Aiguillon, dans l'hôtel de la Veuve LAMARQUE<sup>103</sup>. La Compagnie des Câbles Transatlantiques occupera également ce bâtiment.



**Ci-contre :** Hôtel des Postes. Photographie prise du Champ de Bataille. (AMB - 3Fi 042 098).

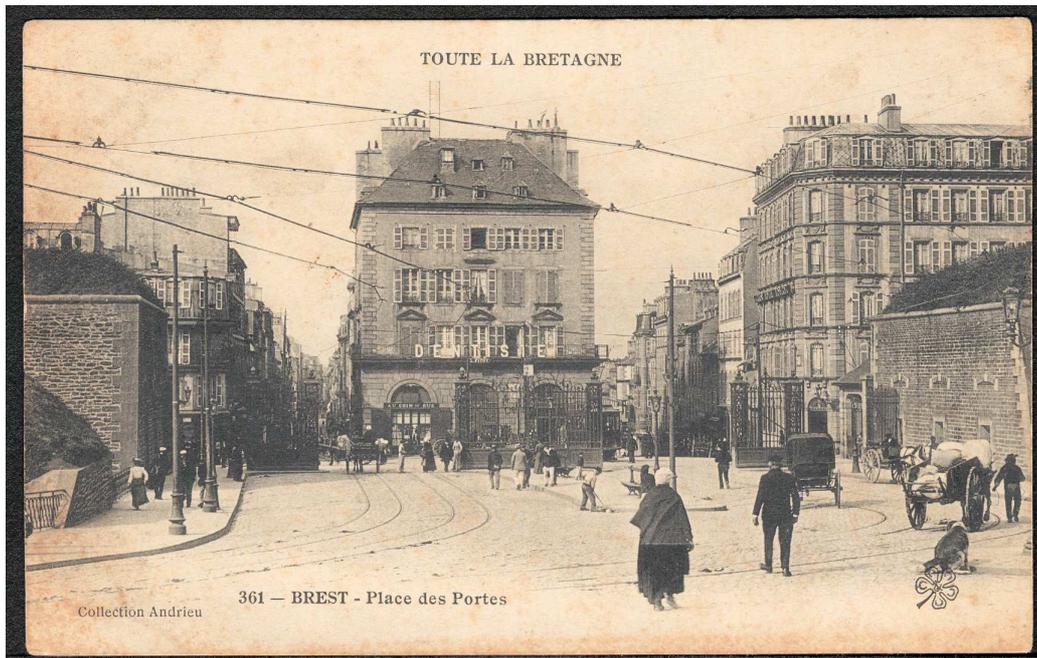
En 1931 elle retrouvera la Place des Portes, rebaptisée entre-temps Place Anatole France, juste à côté de la Maison HALLIGON. Les deux bâtiments seront détruits dans les bombardements de la seconde guerre mondiale.



**Ci-contre :** à droite, l'Hôtel des Postes et des Télégraphes, à gauche la maison HALLIGON. (AMB - 3Fi119 019).

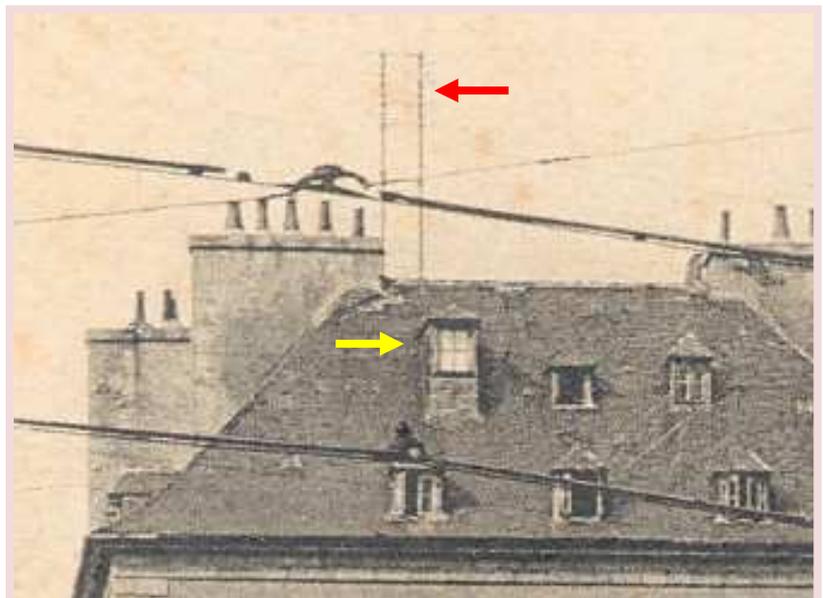
<sup>103</sup> **Marie Michèle CABELAN**, veuve de Mathieu LAMARQUE. **Mathieu LAMARQUE** : né en 1819, originaire d'Hagetmau (département des Landes), travailla d'abord à l'Hôtel de Nantes, rue d'Aiguillon, près de la Préfecture Maritime, avant de s'installer, en 1872, à l'angle de la rue du Château et de la rue d'Aiguillon. Meurt en 1888.

## Une photo et deux questions.

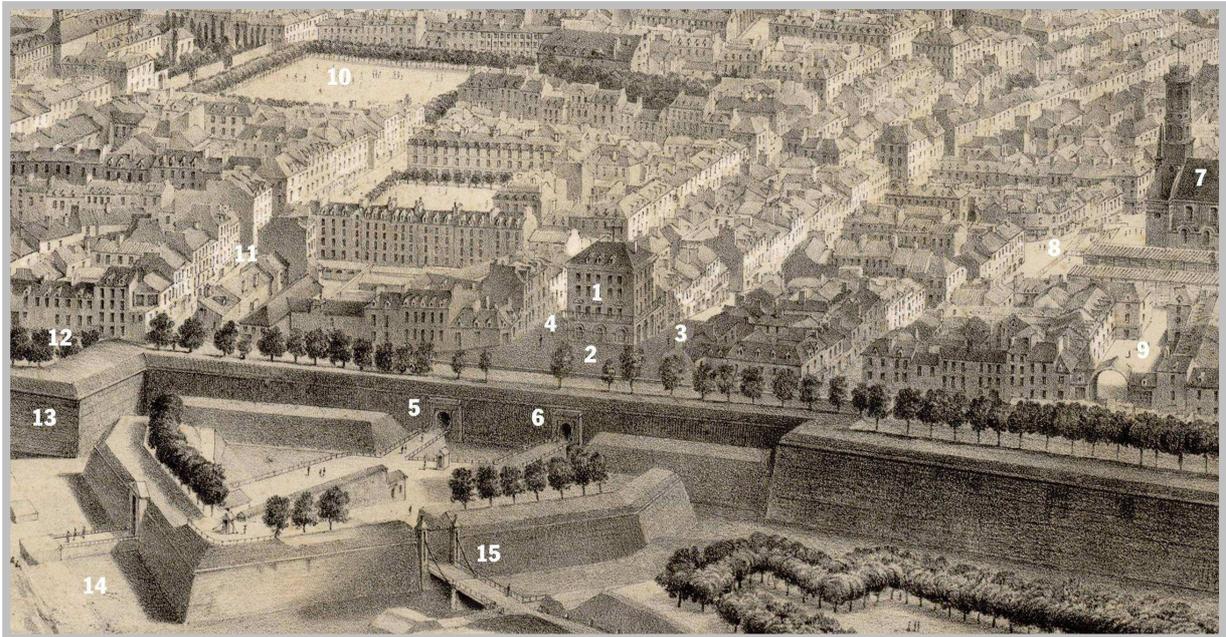


La Place des Portes avec en son milieu la « *Maison Halligon* ». A gauche la rue de Siam, à droite la Grand-rue (Pasteur). On distingue également, de part et d'autre, les anciens remparts, que traversaient autrefois la porte de Landerneau et celle de Saint Louis. (AMB - 4Fi 003008).

En agrandissant la photographie un détail attira mon attention. L'une des lucarnes située sur le toit avait en effet une forme très particulière (*flèche jaune*). Etait-ce derrière cette ouverture que s'installait le télégraphiste chargé d'observer le télégraphe de Kerfautras, situé sur la colline d'en face ? Juste derrière cette lucarne on distingue également deux barres parallèles (*flèche rouge*). S'agit-il des restes de l'ancien mât-support ? Nous n'avons pas les moyens, pour l'instant, d'apporter des réponses à ces deux questions. Elles sont posées !

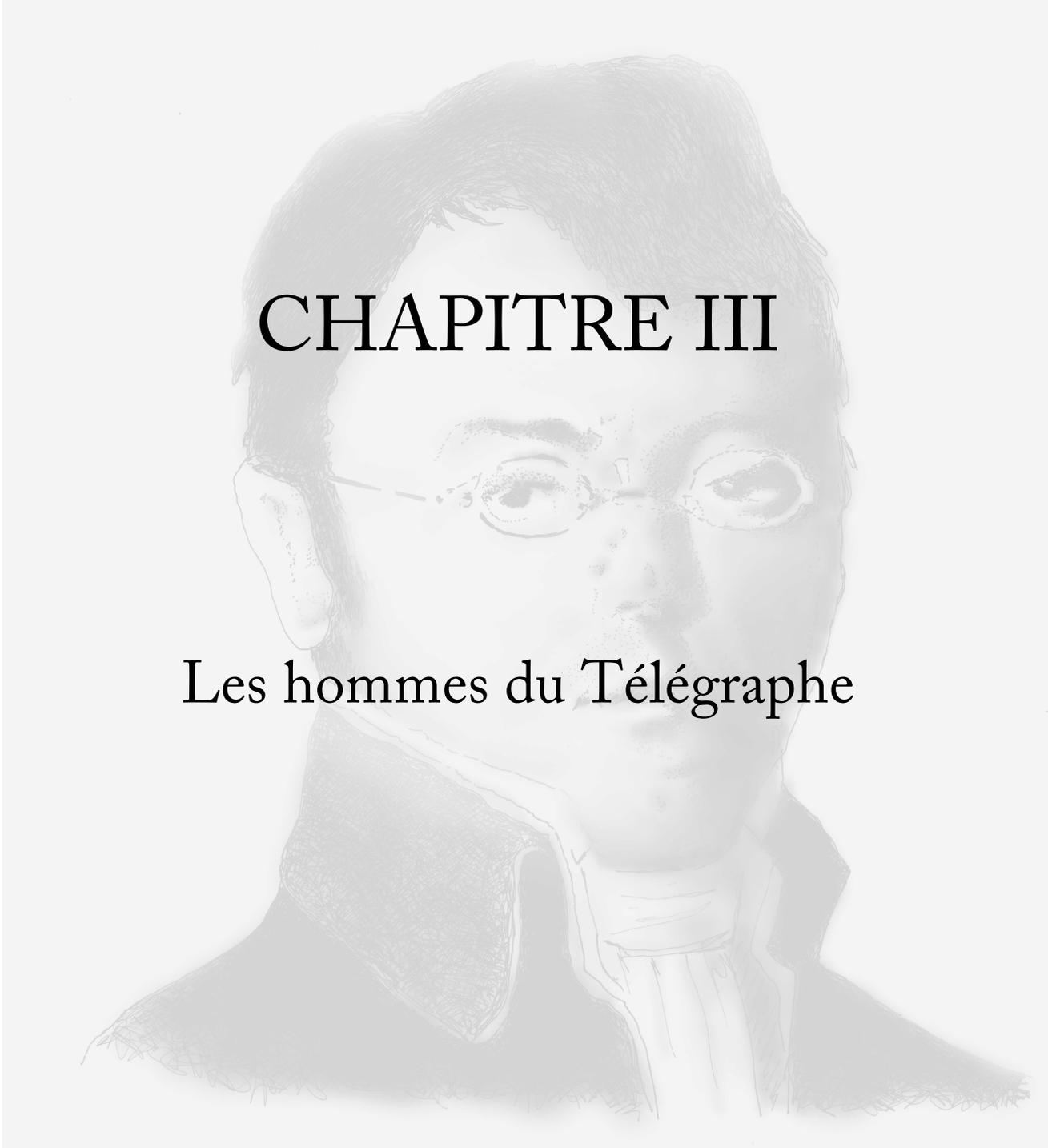


Un autre document intéressant est la gravure de GUESDON<sup>104</sup>. Elle nous offre une vue d'ensemble du Brest intra-muros. En l'agrandissant un peu on s'aperçoit qu'elle fourmille de détails. J'en ai numéroté quelques uns.



- 1 – Maison HALLIGON avec son télégraphe
- 2 – Place des Portes
- 3 – Grand-Rue
- 4 – Rue de Siam
- 5 – Porte de Landerneau
- 6 – Porte de Saint Louis
- 7 – Eglise Saint Louis avec son télégraphe
- 8 – Place Saint Louis
- 9 – Marché POULIQUEN
- 10 – Champ de Bataille
- 11 – Rue Saint Yves
- 12 – Rue du Bois d'Amour
- 13 – Remparts
- 14 – Les Glacis
- 15 – Pont-levis

<sup>104</sup> AMB : 4Fi00001

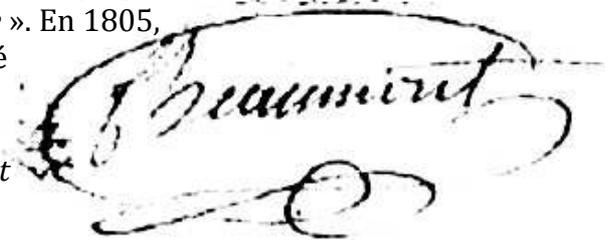


# CHAPITRE III

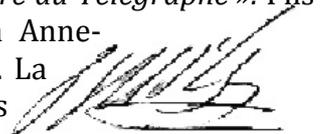
## Les hommes du Télégraphe

Entre 1798 et 1853, beaucoup de personnes travailleront pour la télégraphie aérienne brestoïse. Si, pour certains d'entre eux, nous possédons d'abondants éléments biographiques, pour d'autres il faut se contenter de peu : un nom, une adresse. Certains firent un passage « *éclair* », d'autres firent carrière. J'ai fait le choix du classement alphabétique. Cette liste n'est pas exhaustive. Et si cette énumération peut apparaître fastidieuse à certains elle m'a paru nécessaire afin de dresser le tableau le plus complet de la télégraphie brestoïse.

**BEAUMONT (Nicolas, Jacques)**: né le 23 mai 1774 à Novéant, département de la Moselle. Fils de Nicolas et de Marguerite FROMENT. Le 7 août 1797 il épouse, à Saint Malo, Jeanne ARRONDEL, journalière, fille de JACQUES et de Françoise CLOUART. Il est alors canonnier dans la 85<sup>ème</sup> demi-brigade d'Artillerie. L'un des témoins au mariage s'appelle Jean Rigobert BOURCIER. Ce dernier, qui est sergent major dans le même régiment, deviendra télégraphiste au poste de Saint Malo.<sup>105</sup> En septembre 1803 on retrouve Nicolas BEAUMONT à Brest, au 7 de la Rue du Bras d'Or où il exerce la profession de « *tailleur* ». Au recensement de 1804 il est mentionné comme « *Soldat de la Marine, gardien du télégraphe* » et en novembre de la même année, sur un acte d'état-civil, « *agent télégraphique* ». En 1805, on le retrouve au 88 de la Grand Rue, mentionné comme « *Employé au télégraphe* ». Sur le recensement de 1811 on le retrouve au N°5 de la Rue des Sept Saints, mentionné comme « *Agent télégraphique à Boulogne* ».



**BURLE Antoine** : né à Brest en 1776. Mentionné comme « *Démisionnaire du Télégraphe* ». Fils de Jean et de Catherine LE BRAS. Marié à Brest en février 1800 à Anne-Françoise GAURON. En 1800, il habite au N°5 de la Rue Charronnière. La même année il quitte la Télégraphie pour rejoindre l'administration des Douanes.



**CHAPPE Abraham** : voir pages 17 et 22.

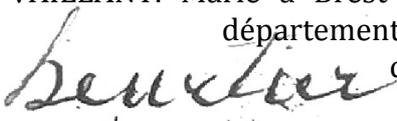
**DURANT Mathieu-Xavier**<sup>106</sup>: né en 1755 à Charleville, département des Ardennes. Architecte. Directeur du Télégraphe à Saint Malo de 1801 à 1831, sauf de novembre 1802 à juillet 1803, période pendant laquelle il remplacera Abraham CHAPPE à la tête de la direction brestoïse. Plus de cinquante ans au service de la Télégraphie. Part à la retraite le 8 février 1831. Décède en 1838 à Saint Servan, département de l'Ille et Vilaine.



**GOGUET** : né en 1781. Mentionné comme « *Agent télégraphique* ». En 1800, il occupe une petite chambre à la caserne des Carmes.

**GRASSAIT Jean** : né en 1772. Mentionné comme « *Employé au télégraphe* ». En 1805 il habite au N°2 de la Rue du Peuple (*Kéravel*) avec Joséphine JOULLIARD, 31 ans.

**HEURTIER Pierre-Marie** : né à Brest en 1784. Fils de Jean et de Marie-Jeanne-Julienne VAILLANT. Marié à Brest le 5 mai 1804 à Marie-Anne LE DO, originaire de Villedieu, département de la Manche. Tout comme son inspecteur, Jean LE FLOCH, il fut charpentier au port avant de travailler dans la Télégraphie. Les deux hommes, et familles, étaient, semble-t-il, assez proches. Pour preuve, en 1809, la famille HEURTIER viendra remplacer la famille LE FLOCH au N° 9 de



<sup>105</sup> Né le 15 juillet 1769 à Charleville (*Mézières*). Fils de Jean-Nicolas BOURCIER et de Marie PONCELET. Le 4 Avril 1798 il épouse, à Saint Malo, Anne-Françoise BLEMUS.

<sup>106</sup> Monsieur Alfred JAMAUX a consacré un ouvrage à Mathieu-Xavier DURANT

la Rue du Repos (*Rempart*). En 1807 il travaille encore au port. Mentionné comme « *Agent du télégraphe* » au recensement de 1809. Passage éclair puisqu'en 1810 il rejoindra l'administration des Douanes.

**HUET François** : S'agit-il de François HUET, né le 16 juin 1803 à Guerlesquin, département du Finistère, fils de François et de Fiacrette BONNAIRE ? Ce François-là fut premier stationnaire au poste de Lannéanou (*Finistère*) commune dans laquelle il épousa, le 14 septembre 1827, Julienne SALIOU. Son frère, Guillaume-Marie, fut également télégraphiste. Le 16 juin 1807 leur tante, Catherine HUET, avait épousé, à Guerlesquin, Léonard LANDRY dit « *LATOUR* », militaire invalide originaire de Pierre-Buffière (*Haute-Vienne*), télégraphiste en poste à Plougras (*Côtes du Nord*)<sup>107</sup>. A Brest, François HUET est mentionné comme « *Stationnaire du Télégraphe* » sur l'acte de naissance de Henri-Georges-Eugène DE VIMONT dont il fut le témoin, en 1855.

**KERMABON Auguste** : né en 1801 à Saint Briac, département de l'Ille et Vilaine. Issu d'une famille noble ayant fait souche sur la paroisse de Plougasnou, département du Finistère. L'un de ses ancêtres fit construire la chapelle Saint Michel de Braspart, qui domine l'Arrée. Inspecteur à Brest mais aussi à Avranches et à Saint Malo, il fut un serviteur très actif de la Télégraphie. Père d'Adhémar KERMABON, co-auteur de l'Atlas déjà cité.

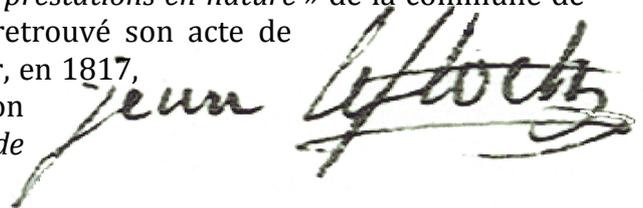
**LACOUR** : né en 1777. Mentionné comme « *Employé au Télégraphe* ». De 1799 à 1800 il habite au N° 11 de la Rue Traverse de l'Hospice (*Traverse*).

**LEFEBVRE Jean-François** : né en 1777 à Chevillé, non loin de Brûlon, département de la Sarthe. En août 1803 ce compatriote de Claude CHAPPE viendra remplacer Abraham CHAPPE à la tête de la Direction brestoise. Il en repartira l'année suivante, rejoindra Boulogne puis plus tard Saint Malo où il décèdera en 1808, à l'âge de 31 ans. Pendant son séjour à Brest il habitait au 47 Rue de la Constitution (*Mairie*).



**LE BLOND Théodore** : né en 1777. Mentionné comme « *Employé du télégraphe* » (1799) et « *Agent télégraphique* » (1800). Fils de Théodore LE BLOND, marchand de vin et de Marie-Jeanne LEVAINNE. Habite au domicile familial, au N° 87 de la Rue des Sept Saints.

**LE FLOCH Jean** : né en 1768 à Tréméven, département des Côtes du Nord. Fils de Jean, marchand de tabac, et de Marie BRIAND. Marié à Brest en avril 1794 à Marie-Jeanne-Isabelle AUMAITRE. Charpentier au port. Entre dans la Télégraphie dès 1799. Assez rapidement il devient « *Inspecteur* ». Jusqu'en 1809 la famille LE FLOCH habitera au N° 9 de la Rue du Repos (*Rempart*) puis s'installera à Lambézellec, quelque part au bord du « *Grand Chemin* ». <sup>108</sup> En 1810 il est témoin au mariage de Jean-Baptiste BOUDET, stationnaire au poste de La Martyre<sup>109</sup>. En 1813 il est porté sur le rôle des « *prestations en nature* » de la commune de Lambézellec, pour deux journées. Je n'ai pas retrouvé son acte de décès mais il a du mourir entre 1814 et 1817 car, en 1817, sur l'acte de décès de Jeanne AUMAITRE, son épouse, on peut lire : « *Jeanne AUMAITRE, veuve de Jean LE FLOCH, inspecteur télégraphique* ». <sup>110</sup>



<sup>107</sup> Le fils de Léonard LANDRY, Bernard LANDRY, fut également stationnaire.

<sup>108</sup> Le « *Grand Chemin* » c'était la « *Route de Paris* » qui descendait jusqu'à la porte de Landerneau.

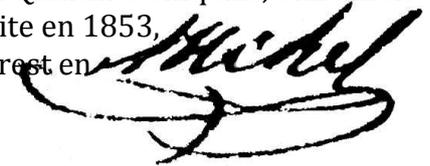
<sup>109</sup> Les inspecteurs parcouraient à cheval tous les postes de leur Division, apportant les payes, veillant à la bonne marche des installations, supervisant les stationnaires.

<sup>110</sup> Ne pas retrouver trace de son décès sur les registres de Lambézellec signifierait-il qu'il est décédé au cours d'une tournée d'inspection ? Cette hypothèse n'est pas du tout à exclure.

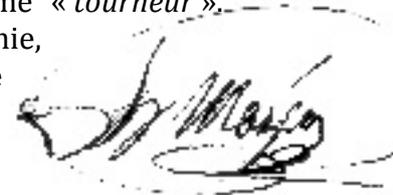
**LE PECHOUR Julien** : né le 4 mars 1774 à Pontivy. Fils de Jean et d'Anne PELLAN. Le 28 décembre 1803 il épouse, à Crozon, Marie LE SENECHAL. Est arrivé à Brest en 1800 (80, rue du Peuple) en provenance de Quintin (Côtes du Nord). Mentionné « *Un temps au télégraphe* » sur le recensement de 1800. Fera une carrière de commis dans la Marine.



**MICHEL Guillaume** : né en 1788 à Saint Servan, département d'Ille et Vilaine. Fils de Guillaume et de Jacqueline GALIEN. En octobre 1817 il épouse, à Brest, Thérèse-Alexandrine-Corentine TROCHON. Mentionné comme « *Stationnaire de première classe* ». Quarante cinq ans, onze mois et vingt jours de services, tant militaires que civils. Part à la retraite en 1853, l'année où le télégraphe aérien cessera de fonctionner. Meurt à Brest en 1871, à son domicile, au N° 7 de la Rue Foy, à l'âge de 83 ans<sup>111</sup>.



**MAZEAS Honoré-Anne** : né en 1781 à Brest. Fils d'Olivier et d'Anne-Gabrielle LE ROY. Mentionné comme « *Stationnaire des lignes télégraphiques* ». Son oncle Joachin était guetteur de signaux au château de Brest. Quarante cinq ans et vingt six jours de service tant dans la Marine que dans la Télégraphie. En 1803 il travaille au port comme « *tourneur* ». En septembre 1804 il travaille déjà dans la Télégraphie, probablement au poste de Saint Louis. A cette époque il habite Rue Traverse de l'Hospice (*Traverse*). Part à la retraite en 1842. Meurt à Brest en décembre 1844 à son domicile, au N° 75 de la Rue Saint Yves, à l'âge de 63 ans.



**POIVRET Nicolas** : né le 18 janvier 1752 à Montigny-Sur-Aube, département de la Côte d'Or. Marié en premières noces à Elisabeth TERRIOT (*née en 1748 en la paroisse Saint Joseph, rivière aux Canards, Acadie française*).<sup>112</sup> Mentionné comme « *Agent du télégraphe* ». En 1810 il habite au N°6 de la Rue Voltaire.



**ROUDAUT Joseph** : né en 1767 : « *Gardien du télégraphe* ». En 1802 il habite avec Isabelle BRIANT, son épouse, au N° 2 de la Rue de la Liberté (*Saint Yves*). Son nom est parfois orthographié « *ROUDOT* » et même « *HOUDOT* ». Un jugement du Tribunal Civil du 23 Avril 1818 fixera définitivement la graphie « *ROUDAUT* ».

**TAOC Paul** : cité comme « *Employé du télégraphe* » sur l'acte de naissance de Paul-Jean MOISAN, le 15 juillet 1801.



**THEVEN Hervé** : né en 1780 à Plouéan, département du Finistère. Fils d'Hervé et de Gabrielle LEROUX. Marié une première fois en 1801 à Marguerite-Jeanne HAMON, une seconde fois en 1815 à Marie-Jeanne GARZUEL. Mentionné comme « *Stationnaire des lignes télégraphiques* ». Habitant le « *Grand Chemin* »<sup>113</sup>. Quarante sept ans, onze mois et un jour de service dans la Marine, les Douanes et la Télégraphie. Cesse ses fonctions en avril 1845. Meurt en 1846, à l'âge de 66 ans.



<sup>111</sup> Avant de venir à Brest il vécut à Lambézellec.

<sup>112</sup> Le 27 octobre 1755 mille six cents acadiens de la région de « *Grand-Pré* » et de la « *Rivière aux Canards* » furent déportés par les anglais. Les villages furent incendiés. Elisabeth TERRIOT, qui avait sept ans, a donc vécu ce terrible drame connu dans l'histoire sous le nom de « *grand chambardement* ». Beaucoup furent renvoyés vers l'Angleterre et certains purent rejoindre la France. En provenance de Falmouth, puis de Morlaix, la famille TERRIOT débarqua à Belle-Ile le premier novembre 1765.

<sup>113</sup> Les THEVEN père et fils ont très probablement servi le télégraphe de Kerfautras.

**THEVEN Joseph-Hervé** : fils du précédent et de Marie-Jeanne GARZUEL. Né en 1817 au lieu-dit « le Grand Chemin ». Marié à Marie-Claudine PELLAN. Mentionné comme « *Surveillant des lignes télégraphiques* ». Demeure un temps au lieu-dit « le Moulin à Poudre » (partie annexée de Lambézellec) puis au N°56 de la Rue de Kéravel où il décède, en 1878, à l'âge de 61 ans.

**VIMONT (DE) Alfred** : né en 1811 à Brest. Fils de François-Auguste et de Marie-Sophie DAVIEL. Marié à Avranches, département de la Manche, le 9 avril 1845 à Emilie DUMESNIL. Travaille à la Direction d'Avranches puis revient vers sa Bretagne natale<sup>114</sup>. Son fils François-Auguste travaillera également dans la télégraphie. En février 1859 le Préfet du Finistère envoie à l'administration centrale parisienne des notes confidentielles sur le personnel de la Télégraphie<sup>115</sup>. Voici celle qui concerne Alfred DE VIMONT, inspecteur : « *Monsieur DE VIMONT, inspecteur à Brest, est un homme très recommandable sous tous les rapports. Il jouit de l'estime et de la considération générale. Ses rapports avec le public sont bons. Il est fort bien noté à Brest et sa conduite privée est excellente. Ses rapports avec les autorités et avec ses subordonnés sont très bons. Il se montre parfois un peu méticuleux et un peu lent. Son père était directeur des télégraphes aériens à Brest. Il est mort dans l'accomplissement de son devoir auquel il a sacrifié sa santé jusqu'au dernier jour. En résumé je n'ai que de très bons renseignements sur Monsieur DE VIMONT* ».

**VIMONT (DE) François-Auguste** : père du précédent. Né le 13 avril 1775 à Saint Désir de Lisieux, département du Calvados. Fils d'Esprit-François DE VIMONT, Sieur de Campfranc, et de Gabrielle DE MALLERET. Le 6 Prairial An 3 (25 mai 1795) il épouse, à la Barre-En-Ouche, Département de l'Eure, Marie-Sophie DAVIEL<sup>116</sup>. A cette époque il est « *négociant* ». Vient remplacer Jean-François LEFEBVRE comme Directeur à Brest, sans doute à la fin de 1804. Habitera au 56 rue de l'Egalité (Château), puis au N°1 de la Place des Portes (Maison HALLIGON), au N°9 de la Grand-Rue enfin. En juin 1830 il este devant le Tribunal Civil de Brest afin de retrouver sa particule. Cette année-là François-Auguste VIMONT redevient donc François-Auguste DE VIMONT. Il fera partie de la « *Société d'Emulation de Brest* »<sup>117</sup>. Il fera don à la paroisse de Saint Louis d'une copie d'un tableau de Raphaël intitulé « *La Sainte Famille dite de François 1<sup>er</sup>* ». Le 12 juillet 1848 il rédige un testament au profit de Mademoiselle Henriette MULLER. Ce testament précise : « *Voulant donner à Mademoiselle Henriette MULLER un témoignage de ma reconnaissance pour les bons soins qu'elle ne cesse de me prodiguer depuis plusieurs années, je donne et lègue également à mon décès à ladite Demoiselle MULLER : une somme de 600 Francs qui obligent mes héritiers à lui payer dans les trois mois qui suivent mon décès, la petite pendule à colonnes de marbre noir qui a existé dans sa chambre, quatre paires de draps à son choix, soixante bouteilles de vin aussi à son choix, ma montre à répétition en argent que je porte habituellement* »<sup>118</sup>. Part à la retraite le 16 juillet 1848 après quarante deux ans, trois mois et quinze jours au service de la Télégraphie. Décède à Brest le 31 janvier 1849, à l'âge de 74 ans.

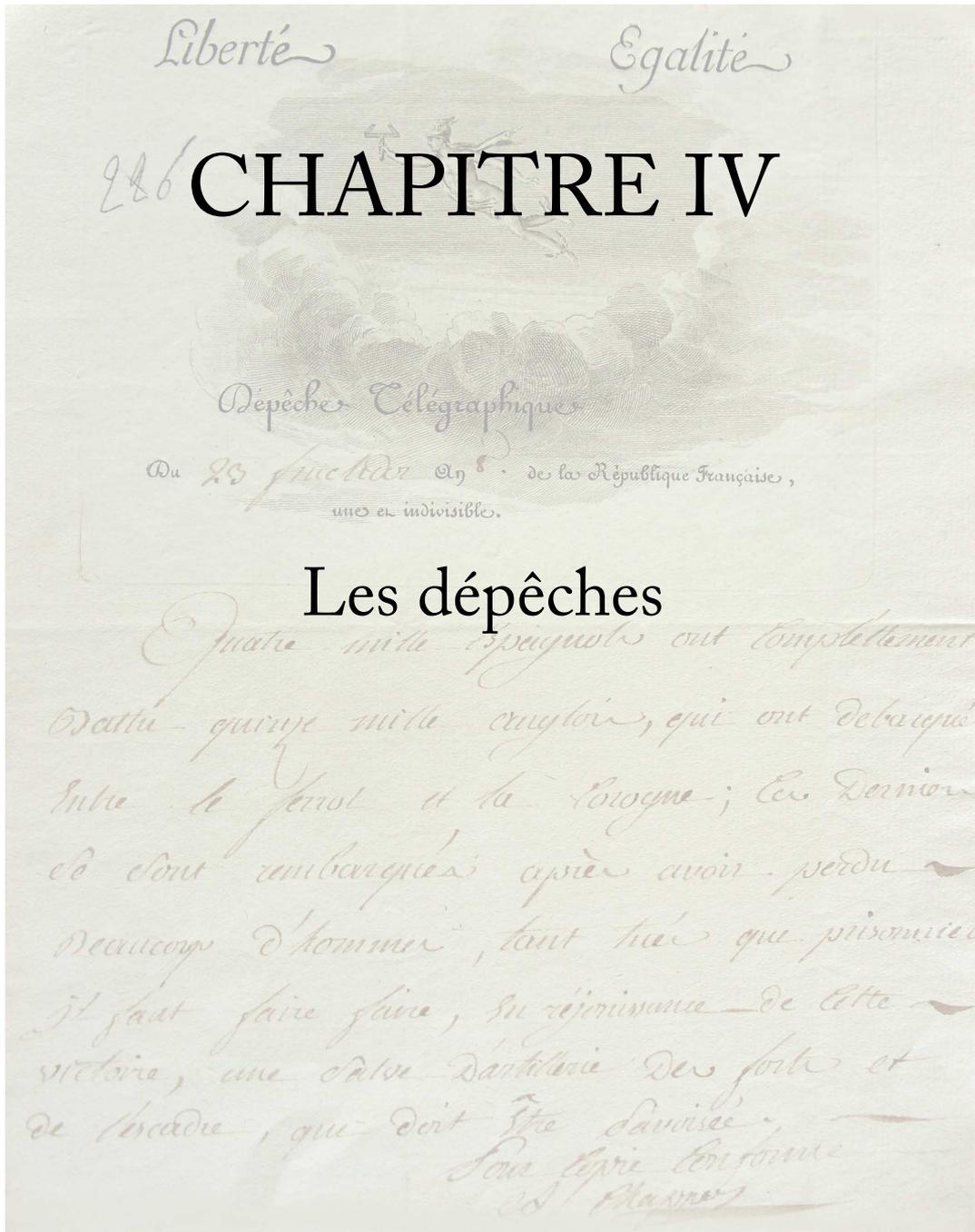
<sup>114</sup> Il fut un temps quimpérois.

<sup>115</sup> ADF : 6 P 44

<sup>116</sup> Il n'avait donc que 20 ans. Sa future épouse n'en avait que 15.

<sup>117</sup> Société fondée le 18 mars 1832. Elle se donnait pour mission d'aider les jeunes brestois en leur dispensant des cours gratuits dans divers domaines : sciences, arts, lettres. Elle fut également à l'origine de la publication de « *L'Annuaire de Brest et du Finistère* ».

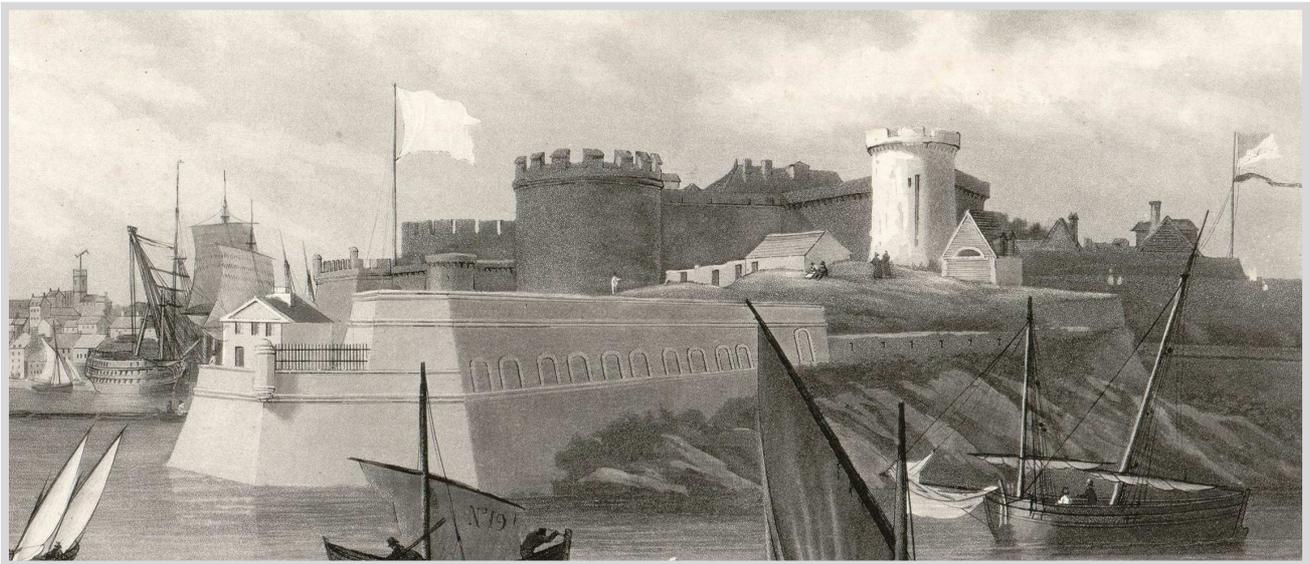
<sup>118</sup> Il lèguera également à Henriette MULLER une rente viagère.



Outil initié par la Marine, la ligne Paris-Brest représentait une indéniable avancée stratégique. Depuis janvier 1793 le blocus anglais enserrait nos côtes, désorganisant complètement le cabotage et les échanges par mer, rendant difficiles les mouvements d'escadres entre les grands ports français ou vers les théâtres lointains. Il n'est pas inutile, ici, de redire l'important déséquilibre qui existait entre notre Marine et la Royal-Navy, tant au niveau des budgets que du nombre de vaisseaux. Les causes en furent multiples et les pouvoirs d'alors ne pouvaient pas ne pas prendre en compte une telle réalité.

Très tôt le réseau sémaphorique, celui de l'Iroise en particulier, fit remonter ses observations vers l'Amirauté brestoise.<sup>119</sup> Celle-ci les renvoyait vers Paris via le réseau CHAPPE. En témoigne cette dépêche à destination de Denis DECRES, en date du 15 Thermidor An XIII<sup>120</sup> (3 août 1805) :

***Hier, 14, le temps ne fut pas très favorable à la transmission télégraphique. Le vent était à l'Ouest, fort, accompagné de grains. Ouessant signale 18 vaisseaux, 6 corvettes à 6 lieues dans le Nord-Ouest. Il les signale aujourd'hui encore et une frégate de plus. Il y a dans l'Iroise 3 frégates et 4 corvettes. Le Bec du Raz, qui signalait hier 1 frégate et 9 corvettes, n'a encore rien fait connaître. Il est huit heures. Le vent est à l'Ouest Sud-Ouest, temps couvert.***



Port de Brest - Gravure de GARNERIEY (AMB - 4 Fi 000 36) - Détail - Au premier plan la tour « César » peinte à la chaux blanche afin de permettre aux signaux de bien s'en détacher. Le sémaphore DEPILLON sera également placé devant cette tour. Dans le lointain, à l'extrême gauche, on aperçoit le télégraphe CHAPPE sur le clocher de l'église Saint Louis.

Ci-dessous, une autre dépêche, toujours adressée à Denis DECRES ( 12 Septembre 1805)<sup>121</sup> :

***Les Anglais tiennent leur croisière accoutumée ; 18 vaisseaux, 1 frégate, 6 corvettes sont sous Ouessant. Il y a dans l'Iroise 3 frégates, 5 corvettes, à Audierne 1 frégate et 1 corvette ; les vents sont faibles dans la partie de l'Ouest, variables vers le Nord, le temps très beau.***

<sup>119</sup> Voir aussi SHM BREST 1P2 103 : bulletin télégraphique du 22 Thermidor An 7 (9 Août 1799).

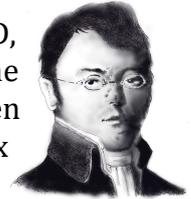
<sup>120</sup> SHM BREST : 2 A 137

<sup>121</sup> Quelques guetteurs de signaux brestois : Joachin MAZEAS (oncle d'Honoré-Anne MAZEAS, télégraphiste), Hervé KEROUANTON (chef), Alain MOBIAN.

Quelques années auparavant, en mars 1799, Abraham CHAPPE, tout jeune directeur brestois, put éprouver le poids de ses responsabilités. L'anecdote est contée par Monsieur Alfred JAMAUX<sup>122</sup>. Je la reprends dans ses grandes lignes.



Après avoir laissé l'intérim de son Ministère à TAILLERAND-PERIGORD, Eustache BRUIX vint à Brest afin de superviser les préparatifs d'une expédition qui visait à ravitailler les troupes françaises bloquées en Italie et en Egypte<sup>123</sup>. L'heure du départ approchait. Quinze vaisseaux anglais faisaient leur croisière habituelle sous l'Iroise quand soudain



... quinze autres pointent le bout de leurs nez ... brisant l'équilibre des forces. Fallait-il maintenir l'ordre d'appareiller? BRUIX demande alors à Abraham CHAPPE de télégraphier à Paris pour demander de nouveaux ordres. Le jeune directeur raconte : **« A peine l'eus je expédiée que, jugeant toute son importance, je restai immobile pendant plus de six minutes et je me rendis chez l'Amiral<sup>124</sup>, le visage couvert de sueur, et lui fis part des craintes que j'éprouvais, en le priant de bien vouloir bien attendre jusqu'au lendemain pour faire sortir l'escadre. L'Amiral, qui eut, en quelque sorte, pitié de ma position et de mon âge, me dit que les vents ne lui permettant pas de sortir, il n'appareillerait probablement pas cette nuit : heureusement, le lendemain matin, il fit un très beau temps, et je pus demander à Paris la répétition de la dépêche qui confirmait celle que j'avais reçue la veille ».**

Bonaparte lui-même, que l'on disait peu favorable au télégraphe, était bien content de le trouver pour envoyer ses ordres ou ses invitations : <sup>125</sup>



***L'amiral BRUIX, Monsieur, me mande à l'instant, par le télégraphe, que vingt et un vaisseaux anglais seulement bloquent la rade de Brest, qu'il est prêt à lever l'ancre avec dix-sept vaisseaux français, et que M.GRAVINA, avec quinze vaisseaux espagnols, est également prêt de son côté. Je désire, en conséquence, que vous fassiez passer à M.GRAVINA, par le télégraphe, l'ordre de se joindre aux dix-sept vaisseaux français, afin que trente-deux vaisseaux donnent la chasse sur-le-champ à l'escadre anglaise... BONAPARTE***

A gauche : lettre à l'amiral MAZAREDO  
Ci-dessous : à FORFAIT, Ministre de la Marine

***Je vous prie, citoyen Ministre, d'autoriser le contre-amiral LATOUCHE, commandant d'escadre à Brest, à sortir avec une escadre légère de 3 ou 4 vaisseaux, pour tomber sur le vaisseau de 74, le vaisseau rasé et les 3 frégates qui, depuis longtemps, sont mouillés dans la rade de Quiberon, pour seconder les chouans. Vous autoriserez également le chef de division BEDOUT à sortir de Lorient avec sa division pour attaquer la division ennemie qui est dans la rade de Quiberon, toutes les fois qu'il pourra le faire à son avantage. Ces 2 ordres seront envoyés demain par le télégraphe. BONAPARTE***

Même si elle en perdit le contrôle dès 1800 la Marine continua à employer activement la ligne de l'ouest. La correspondance qu'entretint Napoléon avec Denis DECRES et quelques autres<sup>126</sup> laisse entrevoir la vaste partie d'échecs qui se joua sur l'océan entre les flottes anglaise, française et espagnole, et les dépêches télégraphiques expédiées depuis l'église Saint Louis aidèrent souvent aux prises de décisions <sup>127</sup>.

<sup>122</sup> Dans « La Télégraphie CHAPPE », FNARH, Editions de l'Est, 1993, page 101.

<sup>123</sup> Il arriva à Brest dans la nuit du 23 au 24 mars 1799.

<sup>124</sup> Eustache BRUIX habitait au premier étage du 17, rue de la Liberté (Rue Saint Yves), pas très loin de l'église Saint Louis. Est-ce là qu'eut lieu l'entretien ?

<sup>125</sup> La lettre à MAZAREDO est datée du 17 mars 1800, celle à FORFAIT du 18 janvier 1800.

<sup>126</sup> Une grande part de la correspondance de Napoléon Ier a été publiée à l'initiative de Napoléon III. On la trouve sur GALLICA.

<sup>127</sup> Le principe prenait la forme d'une lapalissade : « si l'escadre ennemie n'est pas là c'est donc qu'elle est ailleurs » !

Mais la Marine ne fut pas la seule à utiliser le réseau, le Ministère de la Guerre, celui de l'Intérieur, furent aussi de grands pourvoyeurs de dépêches. Elles se compteront par milliers.

Le télégraphe fut également à l'origine d'une diffusion d'informations vers diverses autorités locales : les militaires (*commandants des places et des subdivisions, gendarmeries ...*) ou les civiles (*département, préfecture, sous-préfectures, mairies ....*). Pour preuve, cette lettre du commandant de la Gendarmerie du Finistère au général D'HOUDETOT, commandant de la Subdivision militaire du même département, lettre datée du 30 juin 1799<sup>128</sup> :

*J'ai reçu, citoyen général, joint avec la lettre du sept de ce mois, copie d'un bulletin télégraphique annonçant la jonction des armées d'Italie et de Naples. Veuillez, citoyen général, recevoir mes remerciements et me transmettre à l'avenir ce bulletin toutes les fois que vous le jugerez approprié.*

Les commis de Monsieur LE GOFF<sup>129</sup> s'en allèrent porter les copies de dépêches annonçant les victoires des armées ou les soubresauts de la vie politique. Voici une copie de dépêche brestoïse (*manuscrite*) trouvée aux archives de Morlaix. Elle date du 13 juin 1800 :

*L'ennemi a évacué Nice. Le général SUCHET l'a poursuivi et complètement battu. Il lui a fait cinq mille hommes prisonniers, pris quatorze canons et le Général marche en ce moment sur Gênes.*

*Signé : A. CHAPPE*

*Pour copie conforme : LE GOFF, Directeur des Postes*

Elles étaient parfois imprimées et distribuées au public, devenant ainsi un efficace outil de « propagande ». Ci-dessous, une copie de dépêche datant du 14 Novembre 1799<sup>130</sup>.

## C O P I E DU BULLETIN TELEGRAPHIQUE

-----  
*Du 23 Brumaire, an 8 de la République française*

*Le Corps législatif a nommé les citoyens SIEYES, DUCOS et BONAPARTE Consuls de la République française, pour remplacer le Directoire exécutif ; il a aussi nommé deux commissions, composées chacune de vingt-cinq membres par chaque Conseil et s'est ajourné au premier ventôse. Tout est fort tranquille et content ; les effets publics gagnent prodigieusement.*

*Pour copie conforme. Signé : A. CHAPPE*

*Pour expédition, le commissaire central du Finistère, signé **RENOUARD***

-----  
A QUIMPER, de l'Imprimerie de P. M. BARAZER

<sup>128</sup> Archives départementales du Finistère

<sup>129</sup> Directeur de la Poste

En juillet 1801 arrivèrent de Paris les numéros de la *Roue de Paris*, ancêtre de la *Loterie* qui, avant de devenir *Nationale*, fut *Impériale* puis *Royale*. Claude CHAPPE comptait beaucoup sur ce service pour faire entrer de l'argent frais dans les caisses. Mais deux erreurs consécutives vinrent assombrir les relations entre la Loterie et la Télégraphie<sup>131</sup>. La première fut commise par Mathieu-Xavier DURANT le 17 décembre 1802. Le directeur brestois par intérim transmit à GODFRIN, inspecteur de la Loterie à Brest, les numéros 14-60-44-72-9 au lieu des numéros 19-65-49-77-14<sup>132</sup>, une erreur qui souleva la colère de Claude CHAPPE. Le 8 janvier 1803 il écrivit à DURANT : « *L'erreur que vous avez commise en intervertissant probablement l'ordre des tirages fait à la télégraphie un mal irréparable. Cette erreur est d'autant plus fâcheuse que l'administration de la Loterie avait demandé pour le bien de son service le rétablissement des lignes télégraphiques et que le Conseil d'Etat avait accueilli cette demande. Si la télégraphie vient à être entièrement anéantie vous lui aurez porté involontairement un coup mortel.* » Il recommanda par ailleurs à DURANT de se méfier de GODFRIN. Ce dernier avait en effet envoyé à Paris un rapport défavorable au télégraphe. Suite à cette erreur un système permettant de sécuriser la transmission fut mis en place. Mais cela n'empêcha pas une seconde erreur, commise le 15 août 1803 mais par GODFRIN<sup>133</sup> cette fois. La diffusion des numéros de la Loterie fut l'une des rares utilisations « civiles » du télégraphe de CHAPPE.

Une autre fut la diffusion des cours de la Bourse. Dans le « *Journal des Débats* » du 13 Floréal An 10 Claude CHAPPE expliquait, avec force conviction, le bien immense que son invention apporterait au commerce. Telle une toile d'araignée géante, il imaginait ses lignes télégraphiques couvrant l'Europe entière, du nord au sud, de Londres à Madrid, avec au milieu ... Paris ... qui deviendrait ainsi la première place financière européenne ! Son projet se réalisera ... mais seulement à l'échelle hexagonale. A Brest les cours de Bourse furent diffusés dans la presse locale via « *l'Armoricain* » et « *L'Océan* ». On les affichait aussi à la Bourse (*rue du Château*) et à la Chambre de Commerce. La télégraphie électrique apportera rapidité et sûreté.

Mises à part ces deux applications la télégraphie aérienne servira exclusivement l'action des pouvoirs publics : Gouvernement, Police, Préfectures... et restera presque toujours sous la coupe du Ministère de l'Intérieur<sup>134</sup>. Passèrent ainsi un certain nombre de dépêches « sensibles » touchant à l'ordre public ou à la sécurité nationale. Ainsi, en mai 1849, cet échange<sup>135</sup> entre le Ministre de l'Intérieur et le Sous-préfet de Brest<sup>136</sup> :

Le 18 mai, le Sous-préfet au Ministre de l'Intérieur : « ***Puis-je faire partir les 73 insurgés graciés par la voie indiquée dans ma lettre du 11 ? Le bateau à vapeur de Morlaix part le 23 courant. Le prix de transport jusqu'à Morlaix sera de 5 francs par homme.*** »

Le 18 mai, le Ministre de l'Intérieur au Sous-préfet : « ***Retenez jusqu'au 28 les 73 insurgés graciés*** ».

Le 25 mai, le Ministre de l'Intérieur au Sous-préfet : « ***Veillez faire partir le 29 les 73 insurgés*** ».

<sup>131</sup> Voir l'ouvrage de Monsieur Alfred JAMAUX sur Mathieu-Xavier DURANT ( page 63).

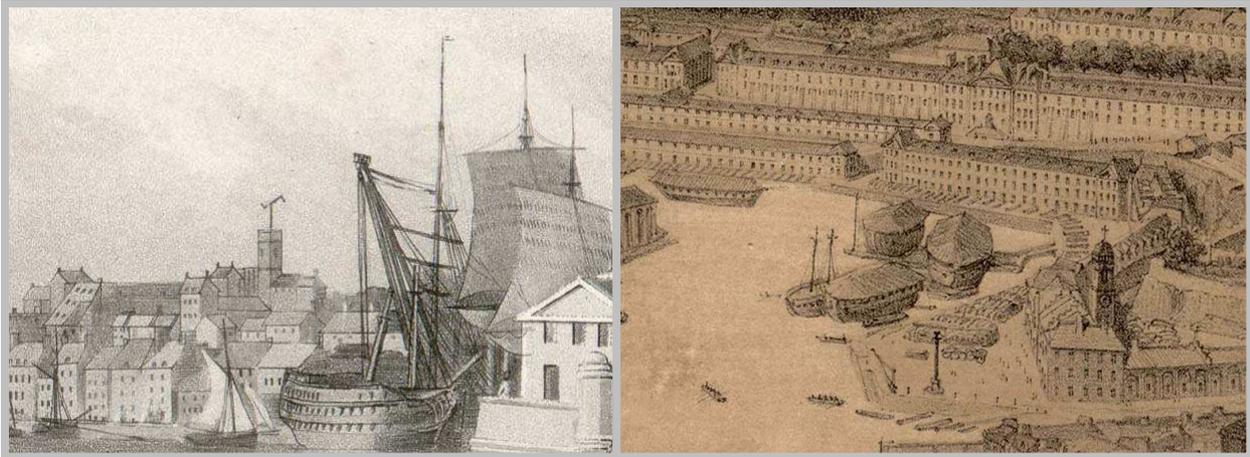
<sup>132</sup> Tirage de Bruxelles.

<sup>133</sup> Tirage de Bruxelles.

<sup>134</sup> Plus précisément, pour la ligne de Brest : 1798-1800, Marine / 1800-1831, Intérieur (*Pont-et-Chaussées*) / 1831-1832, Intérieur (*Présidence du Conseil*) / à partir du 16/05/1832, Intérieur (*Administration des Lignes Télégraphiques*).

<sup>135</sup> ADF : 1 Z 31

<sup>136</sup> Les insurgés dont parle le Ministre de l'Intérieur sont ceux des révoltes parisiennes de juin 1848. Un certain nombre d'entre eux furent arrêtés et envoyés à Brest sur des prisons flottantes, des vaisseaux (*l'Uranie, la Belle-Poule, la Guerrière, la Didon*) qui avaient été transformés en pontons. Certains furent graciés, d'autres gardés en prison, d'autres déportés vers l'Algérie.



**A gauche** : le télégraphe de Saint Louis – Gravure de GARNERIEY. (AMB – 4Fi 000 36) – Détail

**A droite** : les pontons, en contrebas du bagne – Gravure de GUESDON. (AMB – 4Fi 000 21) - Détail

Les dépêches parvenaient également jusqu'aux journaux, nationaux ou locaux. A Brest elle furent nombreuses à être publiées dans les colonnes de « *L'Armoricain* » et de « *L'Océan* ». Voici trois exemples pris à différentes époques et dans différents journaux :

Le 2 Frimaire An X<sup>137</sup>, dans le « *Journal des Débats* » : « **Le Général en Chef LECLERC est arrivé à Brest. Il a dû s'embarquer le 30 Brumaire. Nous apprenons par le télégraphe que l'amiral VILLARET-JOYEUSE devait donner, le 1<sup>er</sup> Frimaire, l'ordre de ne plus communiquer avec la terre, et de se tenir prêt à appareiller** ». <sup>138</sup>

Le 21 mars 1815 dans le « *Journal Administratif* »<sup>139</sup> : « **De Paris le 18 mars 1815 – Le Ministre de la Marine au Général Préfet maritime à Brest et au Commissaire principal de la Marine à Saint Malo – Napoléon est sur le point d'être abattu. Vous devez annoncer cela publiquement – Pour copie conforme – Brest, le 18 mars 1815, à 4 Heures du soir – Le Directeur du Télégraphe – Signé DE VIMONT** ».

Le 27 février 1823 dans « *L'Armoricain* » : « **Une dépêche télégraphique de Lyon annonce sous la date d'aujourd'hui, 23 février, que les chefs de la sédition, qui appelaient aux armes la population de Saint Etienne, sont arrêtés et livrés à l'autorité judiciaire, et que Lyon est parfaitement tranquille** ». <sup>140</sup>

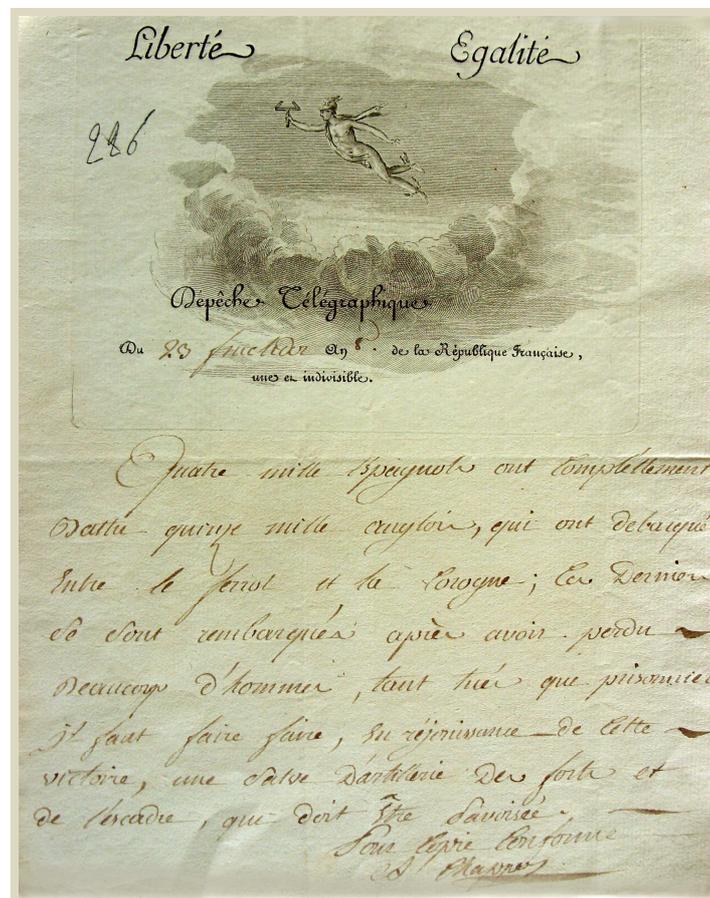
<sup>137</sup> 23 Novembre 1801.

<sup>138</sup> Il s'agit de l'expédition dite « *de Saint Domingue* » (Haïti) qui partit de Brest. Commandée par **LECLERC**, beau-frère de Bonaparte, elle se solda par des pertes humaines importantes en raison notamment d'une épidémie de fièvre jaune. LECLERC lui-même fut victime de cette épidémie.

<sup>139</sup> Cette dépêche est de **BEUGNOT**, Ministre de la Marine. Deux jours plus tard il sera remplacé par **Denis DECRES**. Le 1<sup>er</sup> mars, de retour de l'île d'Elbe, Napoléon a en effet remis les pieds sur le sol français. Les « *100 Jours* » ont commencé. Le 18, date de cette dépêche, il est à Auxerre et s'apprête à rejoindre Paris. Deux jours plus tard, 20 mars, il retrouve une capitale désertée par Louis XVIII. BEUGNOT a tenté un coup de désinformation. Nous sommes dans des journées « *particulières* ». Cette dépêche montre aussi que les Directeurs pouvaient se retrouver dans des situations délicates. Le 21, la Préfecture maritime brestoise recevra une autre dépêche, expédiée par le **Duc de BASSANO** cette fois : « *Sa Majesté l'Empereur est entrée à Paris hier, à huit heures du soir, à la tête des troupes qui, le matin, avaient été envoyées contre elles et aux acclamations d'un peuple immense* ».

<sup>140</sup> Epilogue de la « *Révolte des Canuts* » de février 1823.

Et lorsque, pour une raison ou pour une autre, une information importante n'était pas communiquée, les journalistes brestois n'hésitaient pas à prendre la plume pour protester<sup>141</sup> : « *Le Ministère a expédié dans les départements une dépêche télégraphique pour annoncer que les obsèques de M. DULONG* <sup>142</sup>*s'étaient passées sans qu'on eut à déplorer aucun désordre. Il est probable que la ligne télégraphique de Paris à Brest n'aura pas été exceptée de cette communication, que le mauvais temps l'aura arrêtée pendant deux jours en route, ou bien que l'autorité locale ne l'aura pas jugée assez importante pour en donner connaissance au public. Dans le cas où elle l'aurait reçue à temps nous pensons que toutes les fois qu'il convient aux ministres d'expédier des avis avec intention qu'ils soient communiqués aux populations, il est de son devoir de les livrer à la publicité. Pourquoi d'ailleurs y aurait-il à ce sujet différentes manières d'agir ? Les lignes télégraphiques doivent rendre à tous les mêmes services et nous ne voyons pas la raison pour que les brestois soient moins bien traités que les villes où la dépêche a été communiquée sans aucune difficulté ... Mais il y aurait dans cette discrétion de l'autorité locale un précédent qu'il était de notre devoir de ne pas laisser passer inaperçu, afin qu'il ne se renouvelle pas.* »



Une dépêche de la ligne de Brest avec sa belle vignette (23 Fructidor An 8 / 10 Septembre 1800)  
AMB - 3G 12/3G 13

<sup>141</sup> « L'Armoricain » - 8 février 1834.

<sup>142</sup> Le 30 janvier 1834 le député DULONG, de sensibilité de gauche, fut tué dans un duel par le général BUGEAUD, un député conservateur. LOUIS-PHILIPPE craignait que ses obsèques, auxquelles assista une foule nombreuse, fussent l'occasion de troubles. Il n'en fut rien.

# CHAPITRE V

## Un peu de technique



## Le terrain

Le télégraphe de CHAPPE était dit « *aérien* » ou « *optique* » pour la simple et bonne raison qu'il était basé sur l'observation d'un signal à travers l'atmosphère. Au moyen d'une lunette, le stationnaire ( *nom que l'on donnait au télégraphiste* ) observait le signal qui venait du poste de l'aval afin de le transmettre au poste de l'amont, et inversement.<sup>143</sup>

Quand on pense que Claude CHAPPE et ses ingénieurs n'avaient à leur disposition, pour choisir les sites, que les cartes de CASSINI, on ne peut qu'être admiratif du travail effectué. Il faut cependant préciser qu'au fil des ans de nombreuses modifications intervinrent, soit pour fractionner une section de ligne, soit pour supprimer ou déplacer un poste. Tout devait être pris en compte afin de concourir à la meilleure des décisions : topologie, météorologie ... Une rivière ou des marais étaient susceptibles de provoquer des brouillards, une forêt générer des vapeurs gênant la transmission, une colline de l'arrière-plan empêcher le signal de se détacher sur l'horizon ...

## Les postes

Les télégraphes trouvèrent place sur de multiples supports. Nous avons évoqué les exhaussements. Ces tours carrées ou rondes furent les supports les plus utilisés. Elles furent de toutes hauteurs. Mais les télégraphes prirent également place sur des clochers d'églises ou de cathédrales, sur des moulins, sur divers bâtiments publics ou privés ... la liste est longue. On trouve souvent un petit ameublement (*table, chaises, lit ...* ). Les postes sont parfois entourés d'un courtil, des jardinets que les frères CHAPPE voulaient potagers. Les distances entre les postes furent également très variables mais la portée de lunette resta une barrière infranchissable. Chaque poste était équipé de deux lunettes que l'on plaçait dans des « *boîtes* ». Elles étaient réglées une fois pour toute. A vrai dire il est difficile de décrire un poste « *type* » puisque tout cela varia en fonction des moyens, des lignes et des époques.

## La machine

Au fil des ans, le modèle imaginé par Claude CHAPPE subira de sensibles modifications. Les spécialistes de la télégraphie aérienne distinguent volontiers quatre *systèmes*<sup>144</sup> : le système de Strasbourg (1796-1797), celui de Brest (1798-1799), celui de Milan (1800) et le DURANT-FLOCON, un peu plus tardif. Ils opèrent aussi une seconde distinction entre « *grands* » et « *petits* » systèmes. En 1798, la ligne de Brest fut essentiellement équipée de petits systèmes<sup>145</sup>. Ces petits télégraphes étaient également appelés « *ambulants* » car susceptibles d'être démontés et remontés pour servir sur d'autres lignes.

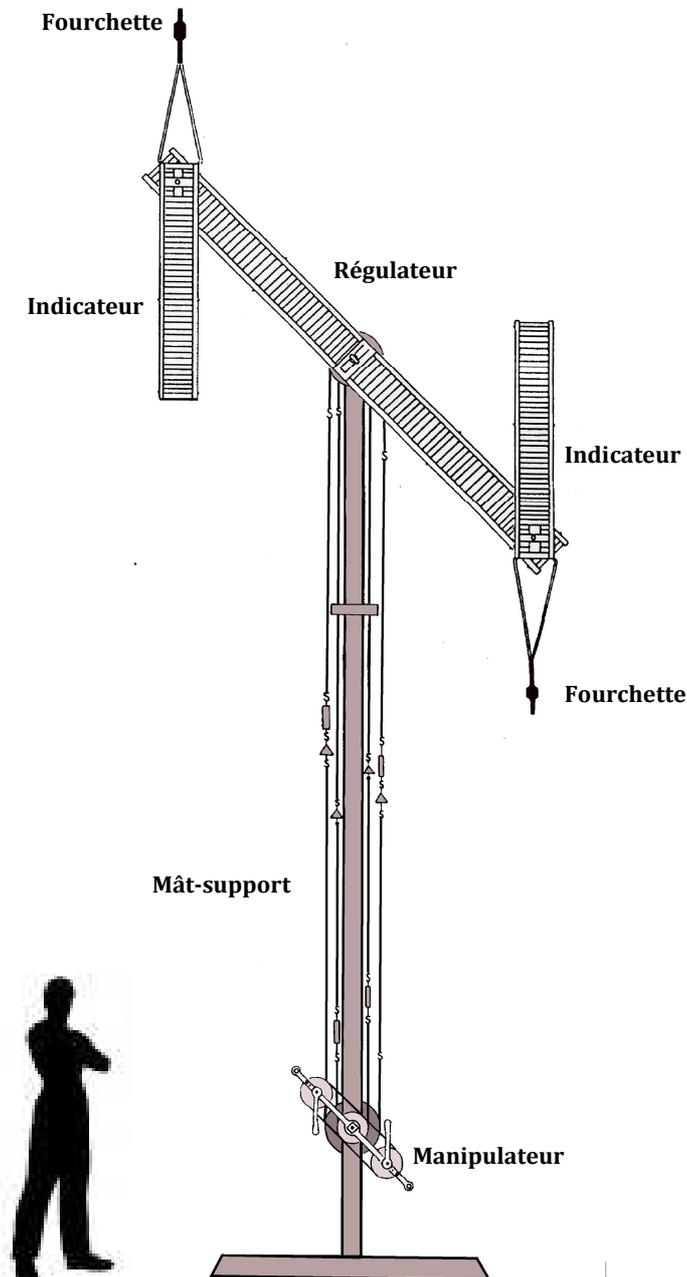
Petits ou grands, bretons ou alsaciens, tous fonctionnaient sur le même principe. Un bras principal appelé *régulateur* et deux bras secondaires appelés *indicateurs*. La surface de ces bras était composée de lames en forme de *persiennes*, afin de limiter la prise au vent et corriger l'incidence de la lumière diurne. Peints en noir, fixés sur un mât, ils étaient reliés au *manipulateur* par un réseau de poulies et de cordelettes.

<sup>143</sup> Les stationnaires se contentaient de transmettre le signal. Ils ne connaissaient rien du contenu des messages.

<sup>144</sup> Dans « *Les Cahiers de la FNARH* » - Table ronde - 2000 - Article de Monsieur Alfred JAMAUX sur la 4<sup>ème</sup> Division de Brest dite « *de Saint Malo* ».

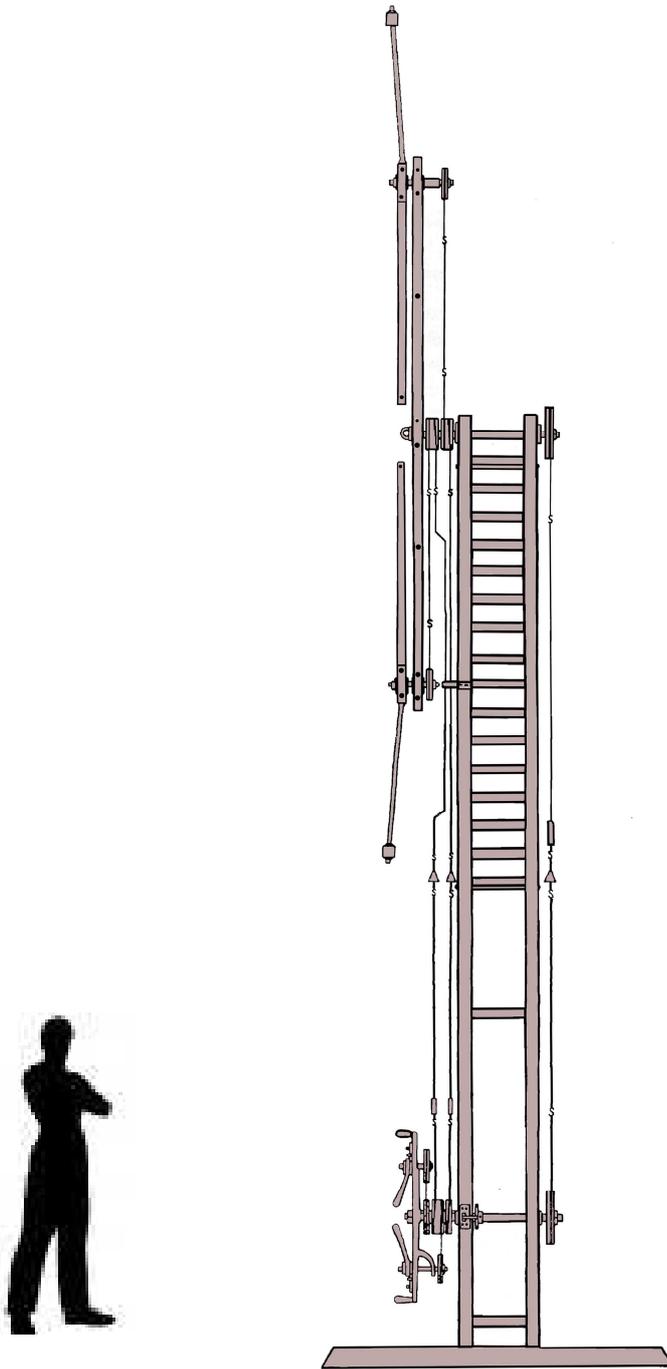
<sup>145</sup> 3,80 m pour le régulateur, 1,65 m pour les indicateurs.

Situé au pied du mât, à hauteur d'homme, le *manipulateur* constituait la commande du télégraphe. Il permettait au stationnaire de reproduire le signal provenant de l'aval afin de le transmettre vers l'amont ... et inversement. L'activité réclamait concentration, adresse ... et une solide condition physique. Beaucoup de stationnaires s'usèrent prématurément à ce petit jeu-là.



Systeme dit « de Milan ». Vue de face.<sup>146</sup>

<sup>146</sup> D'après les dessins de Monsieur Michel OLLIVIER dans « *La Télégraphie CHAPPE* », page 168 - FNARH - Editions de l'Est - 1993.

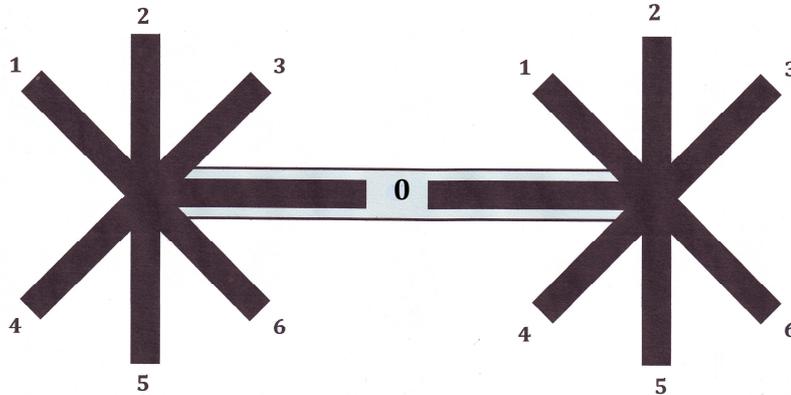


Système dit « de Milan ». Vue de profil.<sup>147</sup>

<sup>147</sup> D'après les dessins de Monsieur Michel OLLIVIER dans « La Télégraphie CHAPPE », FNARH, éditions de l'Est, 1993

# Les signaux

Chaque indicateur pouvait prendre 6 positions, qui se suivaient à intervalle de 45° (*ci-dessous*), 7 si l'on prend en compte le **0** qui recouvrait et se confondait avec le régulateur.<sup>148</sup>



En combinant les positions des indicateurs avec celles du régulateur on obtenait 196 combinaisons ( $4 \times 7 \times 7$ ) mais le système n'en retint finalement que 92 pour la « *correspondance* » et 18 pour les « *opérations de service* » (*réglementaires*)<sup>149</sup>. Les obliques / \ ne furent jamais utilisées pour la correspondance, seulement pour indiquer la nature des signaux à venir : oblique de droite \ pour les « *signaux de correspondance* », oblique de gauche / pour les « *signaux réglementaires* ».

N° 1	N° 60
N° 14	N° 87
N° 39	N° 92

Quelques-uns des 92 signaux de correspondance. Toujours précédés de l'oblique de droite : \

<sup>148</sup> La huitième position, celle qui prolongeait le régulateur, ne fut pas retenue car elle pouvait être confondue avec la position 0.

<sup>149</sup> On les appelait aussi « *Signaux de police* ».

Petite activité 	Grande activité 	Petite urgence 	Grande urgence 	Signal de réception 	Signal d'attente 
Signal de répétition de correspondance 	Signal final 	Congé ¼ d'heure 	Congé ½ heure 	Congé d'une heure 	Congé de 2 heures 
Erreur d'agent qui annule un faux signal porté au fini 	Suspension de Brumaire 	Suspension d'absence 	Suspension de petit dérangement 	Suspension de grand dérangement qui exige la présence de l'inspecteur 	Suspension de retard 

Les 18 signaux réglementaires ou de service. Toujours précédés de l'oblique de gauche : /

## Principe de la transmission

Contrairement aux autres systèmes de communication, qui se contentaient de reproduire un signal dont la signification était fixée à l'avance et qui ne pouvait être guère, ou très peu, modulé, le système de Claude CHAPPE permettait de composer de véritables textes destinés à devenir autant de dépêches. C'est la raison pour laquelle on put désormais parler de « *télégraphie* ». Et pour atteindre son but Claude CHAPPE introduisit une subtile innovation.

Il conçut tout d'abord un « *vocabulaire* » regroupant des mots et des groupes de mots. Ce vocabulaire contenait 92 pages et chaque page 92 mots et groupes de mots. Un premier signal indiquait la « *page* », un second la « *ligne* » de la page. Ce procédé permettait d'obtenir **8464** mots ou groupes de mots (92x92). Dans le système de CHAPPE une dépêche était donc une succession de « *paires de signaux* ».

## Les vocabulaires

La pratique et les retours d'expériences firent qu'ils évoluèrent au fil du temps. Dans « *La Télégraphie CHAPPE* » (Editions de l'Est - 1993) Gérard CONTANT évoque celui de « *l'Ingénieur* », celui du « *Comité de Salut Public* », celui de « *1799* », celui de « *1807* », celui de « *1841* » ... La ligne de la Marine possédait un vocabulaire particulier contenant des noms de vaisseaux.

Les directeurs qui se trouvaient en bout de ligne, et qui étaient chargés de concevoir ou de transcrire les dépêches, avaient une très lourde responsabilité. Le système de CHAPPE induisait en effet tout un travail de « *mise en forme* » des dépêches. Les frères CHAPPE veillèrent à ce qu'il fut exécuté avec la plus grande attention mais cela n'empêcha pas quelques erreurs.

## La vitesse de transmission

Clore ce rapide survol technique en parlant de la vitesse de transmission. Vers 1820, pour une centaine de signaux, il fallait 56 minutes entre Paris et Lille (22 *stations*), 76 minutes entre Paris et Strasbourg (52 *stations*). On peut penser que la ligne Paris-Brest, qui comptait 55 stations environ, mettait aux alentours de 80 minutes pour faire passer ses 100 signaux. Au fil des ans la vitesse de transmission s'améliora pour presque doubler et se stabiliser vers 1849 ... mais le télégraphe électrique se profilait déjà à l'horizon.

## EPILOGUE

« *Le télégraphe électrique a commencé à fonctionner. Les essais ont parfaitement réussi* ». <sup>150</sup>

Le 24 mai 1853 ce petit entrefilet, paru dans le journal brestois « *L'Armoricain* », sonnait le glas de la télégraphie aérienne brestoïse<sup>151</sup>. Les bras des télégraphes, qui s'étaient agités pendant près de cinquante cinq ans, cessaient leur gigue. Quelques jours plus tôt, le 6 mai, c'est Quimper qui avait été relié au réseau<sup>152</sup>.

Le 25, un autre journal brestois, « *L'Océan* », annonçait : « *La pose des fils conducteurs du télégraphe électrique a été achevée vendredi dernier. Aujourd'hui les communications télégraphiques sont parfaitement organisées sur toute la ligne de Paris à Brest, en passant par Quimper, Lorient, Vannes et Nantes.* »

Et le 28 « *L'Armoricain* » ajoutait : « *Nous commençons à jouir des avantages du télégraphe électrique. La Chambre de commerce de Brest reçoit les cours des fonds publics, 3 et 4 p.100 ainsi que les côtes des actions de la Banque de France, expédiées au moment de la fermeture de la Bourse, et fait afficher ces communications contre le mur extérieur du Tribunal de commerce. Nous publierons, en conséquence, désormais, les derniers cours de ces valeurs parvenues à Brest par nos correspondances et le télégraphe électrique : nos lecteurs se rendront un compte beaucoup plus exact de la variation des côtes* ».

Télégraphe électrique, machines à vapeur, chemins de fer ... A la faveur d'une Europe momentanément apaisée une société nouvelle était en train de naître, une société qui faisait la part belle à l'Industrie et à la Finance. Le premier message transmis n'était-il pas un cours de Bourse ?

Des bureaux furent ouverts, 1, Place des Portes et, moyennant 11 Francs 92 centimes, le contribuable brestois put envoyer à Paris une dépêche de 20 mots<sup>153</sup>.

Le télégraphe aérien avait inauguré l'ère des « *Télécommunications* ». A ce titre, Claude CHAPPE peut être considéré comme un authentique pionnier. C'était dans l'ordre des choses qu'un système plus performant vienne remplacer les bras de ses télégraphes<sup>154</sup>. Il reste que ceux-ci ont balayé le ciel brestois pendant près de cinquante cinq ans. L'épisode était un peu oublié. L'objectif du présent travail était de le sortir un peu de l'ombre ... j'espère y être parvenu.

FIN



<sup>150</sup> Le système retenu fut d'abord le « *FOY-BREGUET* ». Le « *MORSE* » ne fut adopté qu'un an plus tard.

<sup>151</sup> La télégraphie aérienne bretonne continuera à fonctionner encore un peu mais seulement sur le tronçon Saint Briec-Rennes.

<sup>152</sup> A l'été 1855 la ligne fut doublée. Une deuxième ligne relia Brest à Paris en passant par le nord de la Bretagne: Saint Briec, Rennes

<sup>153</sup> En France la télégraphie s'ouvrira au public le 1<sup>er</sup> Mars 1851.

<sup>154</sup> La télégraphie électrique permit de se libérer des contraintes de la météo et apporta sûreté et rapidité dans les transmissions (6 mots par minute / 90 signaux).

**A lire sur le sujet :**

Essentiellement les publications de la FNARH<sup>155</sup> (*actes des colloques, cahiers ...*) qui contiennent l'essentiel des connaissances actuelles sur la télégraphie aérienne. L'ouvrage de référence restant : « *La Télégraphie Chappe* », Editions de l'Est, 1993. Cet ouvrage, dans lequel j'ai largement puisé, est malheureusement désormais introuvable.

La FNARH possède un site internet avec de nombreux liens : [www.fnarh.com](http://www.fnarh.com). Un autre site à visiter : [www.ClaudeChappe.fr](http://www.ClaudeChappe.fr)

Quelques ouvrages : l'« *Atlas de KERMABON* » ; « *Histoire de la Télégraphie* » de CHAPPE L'AINE, Paris, 1824 ; « *La Télégraphie historique* » d'Alexis BELLOC ; « *Les Délassements instructifs* » d'Arthur MANGIN ; « *Le Télégraphe du Mont-Dol* » d'Alfred JAMAUX ...



**Télégraphe CHAPPE devant le radôme de Pleumeur-Bodou  
(la « Cité des Télécoms » a reconstitué un télégraphe qui est visible dans le « Parc du Radome »).**

[telegraphes.brestois@orange.fr](mailto:telegraphes.brestois@orange.fr)

**Remerciements :**

aux Archives Municipales de Brest, au Service Historique de la Marine à Brest, aux Archives Départementales du Finistère à Brest et à Quimper, aux Archives diocésaines de Quimper et Léon, au Musée des Plans et Reliefs à Paris, au Musée de la Poste à Paris, au Musée des Télécommunications à Pleumeur-Bodou, au Musée du Vieux Granville à Granville, à la FNARH, à Monsieur DELLA CHIESA de l'Institut Géographique National, à Monsieur Alfred JAMAUX, à Monsieur Michel OLLIVIER, à Monsieur Michel BOURLIER, à Monsieur Gérard CISSE, à Monsieur Patrick MARIE, à Monsieur Claude-Youenn ROUSSEL, à Monsieur Jean-Pierre COLIN, à Monsieur René BARRE.

---

<sup>155</sup> Votre serviteur est membre de la FNARH et il dédie le présent travail à Philippe-Nicolas BOURCIER (1773-1812), son ancêtre télégraphiste, qui fut en poste à Plounéour-Ménez et à Saint Divy.